

ANNEE 2014

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FASCICULE N°03

Sommaire

I) Décisions du Président

= Décisions n°012/2014 à 020/2014

II) Délibérations du Conseil Communautaire

= Délibérations n°00 à 32

- Séance n°01/14 du 23 janvier 2014

III) Arrêtés du Président

= Arrêtés n° 2014/006 à 2014/008

IV) Table des Matières

I) Décisions du Président

= Décisions n°012/2014 à 020/2014

B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier
a) Foncier

Reçu en Sous-
préfecture le :
29/01/14

Agrément d'une Promesse unilatérale de vente.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la Loi de finances du 19 décembre 1963, et notamment l'article 7,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2008 déléguant au Président pour la durée de son mandat, la possibilité d'accepter les promesses unilatérales de vente,

DECIDE

La présente promesse unilatérale de vente est acceptée dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Objet

La présente promesse unilatérale de vente porte sur le bien immobilier suivant :

COMMUNE DE BEZIERS

Section

Cadastrale

N°

de parcelle

Lieu-dit

ou

adresse

Nature

de la

Propriété

Surface

vendue

en m²

LP 106 partie A Chemin 123 du Lirou à

Fonséranes Terrain 497 m²

ARTICLE 2 : Vendeur

Le propriétaire du bien ci-dessus désigné est "La Congrégation des Soeurs de l'Alliance", représentée par Madame CHAMAGNE, Econome Générale de la Congrégation.

ARTICLE 3 : Prix

La promesse de vente est consentie moyennant le prix de 1 € toutes indemnités confondues.

ARTICLE 4 : Réitération de la Promesse Unilatérale de Vente

La réitération de la promesse de vente par acte authentique interviendra après accord du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

ARTICLE 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 23/01/2014.

Décision d'agrément pour l'opération de construction neuve (3 PLS), située 2 rue de la Treille à Cers (34420)

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et notamment ses articles R.331-1 à R.331-16 et R.331-24 à R.331-28, ainsi que les textes réglementaires pris pour leur application,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 98-331 du 30 avril 1998,

Vu la convention de délégation de compétence du 15 février 2012 et ses avenants, notamment l'avenant n° 3 en date du 03 juin 2013,

Vu la délibération en date du 07 mai 2013, autorisant le Président de la CABM, ou son représentant, le 2ème Vice Président délégué à l'Habitat et au Logement, à signer les décisions de financement et de prêt,

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment ses articles 257-7° bis b et 278 sexies IV, Vu l'article II-5-1 de la convention de délégation des aides à la pierre,

DECISE

Article 01 La présente décision porte agrément pour la construction de 3 logement(s) locatif(s) sociaux dont 0 individuel(s)

et 3 collectif(s) se décomposant comme suit :

- 3 logements PLS

au bénéficiaire désigné : Jean Luc et Brigitte DEVILLE (n° SIREN : P3400081).

La présente décision ouvre droit pour la réalisation de ces logements à un prêt PLS auprès : Autres

Article 02 Les caractéristiques financières de l'opération sont données en annexe.

Article 03 La présente ouvre droit au taux réduit de TVA pour les logements agréés en article 1 en application des articles 257 - 7° - 1 - c et 278 sexies - I - 2 et 3 du C.G.I. Le nombre de logements, la nature et le montant des travaux sont précisés en annexe à la présente décision.

Article 04 La demande de prêt devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la présente décision.

La déclaration d'ouverture de chantier devra intervenir dans un délai de 18 mois à compter de la date indiquée cidessous.

Article 05 La convention ouvrant droit à l'APL prévue au 3° de l'article L.351-2 du CCH doit être signée avant le versement

du premier acompte (logements financés en PLUS, PLA-I ou PLUS-CD) ou la signature du contrat de prêt (logements financés en PLS ou PSLA).

Article 06 En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des éventuels acomptes sera reversé par le bénéficiaire de la présente décision.

Article 07 Le Trésorier-Principal de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 30/12/13.

Reçu en Sous-préfecture le : 31/01/14

Attribution d'aides financières dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la délibération du 25 octobre 2012 approuvant la convention de la 8ème Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH « Coeur Vivant»,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation réalisés répondent aux objectifs qualitatifs et quantitatifs définis dans la convention d'OPAH « Coeur Vivant» et dans le règlement d'attribution des aides intercommunales,

DECIDE**ARTICLE 1 : Montants et Bénéficiaires**

Il est alloué des subventions aux propriétaires désignés ci-dessous :

- LE VIEUX SIEGE Mme Marlot, 6 place des Trois Six à Béziers (vitrine) : **1 306 € (solde)**

- Mr et Mme Joseph SERENE, 28 rue de la Citadelle à Béziers : (façade) : **9 808 € (solde)**
- AFUL ALPHONSE MAS, 19 avenue Alphonse Mas à Béziers : (façade) : **36 765 € (solde)**
- FDI SACICAP pour Mme Nadine TOMAS, 6 rue du Puits de la Courte à Béziers : (aide PO) : **2 940 € (solde)**
(éco prime PO) : **1 000 € (solde)**
- M. Julien BELIN, 1 bis impasse du Loup à Béziers (aide PO) : **7 800 € (solde)**
(accession) : **5 000 € (solde)**

ARTICLE 2 : Modalités de versement

Ces subventions seront versées sous réserve de la réalisation des travaux et de la production des pièces justificatives telles que définies dans le règlement d'attribution sus visé.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 06/01/14.

DC 14.015	PCS/DHAB/PRIV	VI) PÔLE COHESION SOCIALE B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain b) Habitat Parc Privé
Reçu en Sous-préfecture le : 31/01/14	Attribution d'aides financières dans le cadre de de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».	

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la délibération du 25 octobre 2012 approuvant la convention de la 8ème Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH « Coeur Vivant »,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation réalisés répondent aux objectifs qualitatifs et quantitatifs définis dans la convention d'OPAH « Coeur Vivant » et dans le règlement d'attribution des aides intercommunales,

DECIDE

ARTICLE 1 : Montants et Bénéficiaires

Il est alloué des subventions aux propriétaires désignés ci-dessous :

- M. Carlo ROCELLA demeurant 15 rue Tourventouse à Béziers : - **2 000 € (prime vacance)**
- **5 000 € (prime accession)**
- M. David NASRI demeurant 2 bis rue du Midi à Béziers :- **2 000 € (prime vacance),**
- **5 000 € (prime accession)**

ARTICLE 2 : Modalités de versement

Ces subventions seront versées sous réserve de la réalisation des travaux et de la production des pièces justificatives telles que définies dans le règlement d'attribution sus visé.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 27/01/2014.

DC 14.016	PCS/DHAB/PRIV	VI) PÔLE COHESION SOCIALE B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain b) Habitat Parc Privé
Reçu en Sous-préfecture le : 31/01/14	Attribution d'aides financières dans le cadre du Programme d'Intérêt Général «Rénover et Economiser »	

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la délibération du 29 avril 2010 approuvant la convention du Programme d'Intérêt Général « Rénover et Economiser »

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation réalisés répondent aux objectifs qualitatifs et quantitatifs définis dans la convention du Programme de Rénovation et d'économie d'énergie et dans le règlement d'attribution des aides intercommunales,

DECIDE

ARTICLE 1 : Montants et Bénéficiaires

Il est alloué des subventions aux propriétaires désignés ci-dessous :

- FDI SACICAP pour Mme Brigitte BERGER demeurant 8 rue Mirabeau à Villeneuve les Béziers :
 - 23 653 € (aide PO)
 - 1 000 € (Eco prime)
- Société Immobilière Languedocienne, 19/21 avenue de la Pompe à Corneilhan :
 - 4 000 € (Eco prime)
 - 2 000 € (aide PB)
 - 1 000 € (Eco prime)
- M. Henri DURAN demeurant 8 faubourg du 8 mai 1945 à Servian :
 - 1 000 € (Eco prime)

ARTICLE 2 : Modalités de versement

Ces subventions seront versées sous réserve de la réalisation des travaux et de la production des pièces justificatives telles que définies dans le règlement d'attribution sus visé.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 15/01/2014

DC 14.017 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques et Affaires Juridique

Hôtel d'Entreprises de Mercorent : bail dérogatoire atelier n°6

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 déléguant au Président pour la durée de son mandat, la compétence de décider la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

VU l'arrêté n°146 du 25 avril 2008 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Robert GELY, 10ème Vice Président, dans les domaines des finances, de l'administration générale et des affaires juridiques, CONSIDERANT qu'en raison de besoins complémentaires liés à l'extension rapide de son activité, la Société INTERBUREAU, titulaire du bail n°2 de l'Hôtel d'Entreprises de Mercorent, désire prendre à bail l'atelier n°6 pour une durée de trois mois,

DECIDE

Un bail dérogatoire aux baux commerciaux est conclu dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée donne à bail l'atelier n°6 d'une superficie de 190 m² sis à l'Hôtel d'Entreprises, 280 rue Nicolas Joseph Cugnot 34 500 BEZIERS

ARTICLE 2 : Preneur

Ce bail est conclu avec la Société Interbureau sise Hôtel d'Entreprises 280 rue Nicolas Joseph Cugnot 34 500 BEZIERS.

ARTICLE 3 : Durée et montants

Le présent bail est consenti pour une durée de trois (3) mois aux montants suivants :

Du 1er décembre au 31 décembre 2013 :

- Le loyer mensuel est fixé à 600 €,
- Les charges mensuelles s'élèvent à 62,50 €.

Du 1er janvier au 31 janvier 2014 :

- Le loyer mensuel est fixé à 630 €,
- Les charges mensuelles s'élèvent à 79,16 €.

Du 1er février au 28 février 2014 :

- Le loyer mensuel est fixé à 630 €,
- Les charges mensuelles s'élèvent à 79,16 €.

ARTICLE 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 29 01 14.

Décision modificative de la décision n°301/2013 relative au financement de l'opération de logements locatifs sociaux "CAMI FOUNJUT" à Valras-Plage, suite à une erreur matérielle.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU le Code de l'Habitat et de la Construction et notamment les article R 331-1 à R 331-16 et R 331-24 à R 331-28, ainsi que les textes réglementaires pris pour leur application,

VU le Code Général des Impôts, et notamment les articles 257-7 bis b et 278 sexies IV,

VU le Décret n°98-331 du 30 avril 1998,

VU la convention de délégation des aides à la pierre, et notamment l'article II-5-1,

VU la convention de délégation de compétence du 15 février 2012 et ses avenants, notamment l'avenant n°3 en date du 3 juin 2013,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 mai 2013, autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ou son représentant, le 2ème Vice-Président délégué à l'habitat et au Logement, à signer les décisions de financement et de prêt,

VU la décision en date du 30 décembre 2013, attribuant une subvention d'un montant de 128 927,18€ à l'OPH Béziers Méditerranée pour le financement de l'opération de logements locatifs sociaux dénommée « Cami Founjut » à Valras-Plage,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le plan financier prévisionnel de l'opération et que c'est bien la Région Languedoc Roussillon et non le Département de l'Hérault qui attribue une subvention d'un montant de 35 550 €,

DECIDE**ARTICLE 1 : Objet**

L'article 2 de la décision n°301/2013 est ainsi modifié :

« Il est accordé une subvention d'un montant maximum de 21 876, 00 € imputée sur :

- le Budget délégué de l'Etat à l'EPCI
- la subvention d'équipement versée aux organismes publics divers.

Il est également accordé, au titre de :

- la CABM, SUBVENTION FORFAITAIRE : 100 000, 00 €
- **la Région Languedoc Roussillon, 35 550, 00 €**
- la CABM, SUBVENTION SURCHARGE FONCIERE : 28 927,18 €. »

ARTICLE 2 : Dispositions diverses

Les autres articles de la décision sus mentionnée, annexée à la présente demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 27/01/2014.

Reçu en Sous-préfecture le :
03/02/2014

**Détermination du lieu et organisation matérielle des séances des Conseils Communautaires des
17 et 24 avril 2014.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2008 publiée le 27 mai avril 2008 déléguant au Président pour la durée du mandat, la possibilité de déterminer le lieu des séances du Conseil communautaire,

VU l'arrêté n°201 en date du 30 mai 2008, reçu en Sous Préfecture le 4 juin 2008, donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Robert GELY, pour prendre toutes décisions relatives à la détermination du lieu des séances du Conseil communautaire,

CONSIDERANT que le Palais des Congrès dispose de droits d'exclusivité sur les prestations techniques du Stade de la Méditerranée,

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur peut décider qu'un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence en raison notamment du faible montant de celui-ci,
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le lieu des séances des Conseils Communautaires prévues les 17 et 24 avril 2014 et d'en assurer la bonne organisation,

DECIDE

ARTICLE 1 :Objet

Les séances du Conseil Communautaire se tiendront les 17 et 24 avril 2014 au Stade de la Méditerranée situé Avenue des Olympiades à Béziers (34500), dans le salon Armand Vaquerin géré par le Palais des Congrès de Béziers. .

Il sera fait appel au personnel technique du Palais des Congrès de Béziers pour l'organisation matérielle de la séance.

ARTICLE 2 : Montant

Le montant de la mise à disposition desdits locaux pour la tenue des séances et des prestations techniques s'élève à la somme de 460 € HT (552 € TTC), décomposée comme suit :

2014/19

- location du salon : 180 € HT
- assistance technique : 250 € HT
- micro HF longue portée : 30 € HT.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 30/01/2014

DC 14.020 **PPRA/DRA/JUR** **IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES**
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques et Affaires Juridique

Hôtel d'Entreprises de Mercorent : résiliation du bail dérogatoire pour la location de l'Atelier n°2.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 2131-1, L 2131-2 et L 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2008 déléguant au Président pour la durée de son mandat, la compétence de décider la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

VU l'arrêté n°146 du 25 avril 2008 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Robert GELY, 10ème Vice Président, dans les domaines des finances, de l'administration générale et des affaires juridiques,

VU la décision n°262/2012 du 26 octobre 2012 publiée le 7 novembre 2012 concluant un bail dérogatoire avec la société INTERBUREAU pour la location de l'atelier n°2 de l'Hôtel d'Entreprises de Mercorent, CONSIDERANT que la société INTERBUREAU titulaire du bail de l'atelier n°2 désire résilier ce bail et prendre en location l'atelier n°4 de l'Hôtel d'Entreprises de Mercorent,

DECIDE

Le bail dérogatoire de l'atelier n°2 est résilié dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Objet

Le bail conclu avec la Société INTERBUREAU, pour la location de l'atelier n°2 de l'Hôtel d'Entreprises, est résilié à compter du 15 février 2014, à la demande de l'occupant.

ARTICLE 2: Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie afférant à ce bail, d'un montant de 1 200 €, n'est pas restitué et conservé pour servir au dépôt de garantie de l'atelier n°4.

ARTICLE 3: Exécution

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil dans sa prochaine séance.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 31/01/2014.

II) Délibérations du Conseil Communautaire

- Séance n° 01/14 du 23 janvier 2014
 - = *DL n° 00 à 32*
 - = *DL n° 14.001 à DL 14.033*

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

01/14 – 00 - Compte rendu des décisions du président.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 17 avril, 15 mai et 19 juin 2008, 30 avril 2009, 3 février 2011 et 28 juin 2012 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Numéro	Objet	Nom du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Adresse	Montant	Délai d'exécution
262	Attribution d'aides financières dans le cadre de de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».	M. François COUCHE (AIDE PO)	39 allée Paul Riquet à Béziers	2 949 € (solde)	sans objet
263	Agrément d'une promesse unilatérale de vente	Mme DE LA VERRIE DE VIVANS Mireille	Puech de Mercorent	29 668,86 €	sans objet
264	Décision de financement La Cardabelle	S.A. FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES	1175 Petite route des Milles CS 40650 13547 AIX EN PROVENCE CEDEX 4	52 297,00 €	sans objet
265	Décision de financement Cers	Joel WARTHER	09 Chemin du Moulin 34420 CERS	0,00 €	sans objet
266	Décision de financement La Syrahdelle	FDI SACICAP	123 bis avenue de palavas 34070 MONTPELLIER	sans objet	
267	Avenant n°2 au marché de Collecte et transport des emballages et du verre collectés en apport volontaire	ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON	765, Rue Henri Becquerel 34 000 MONTPELLIER	Seuil minimum : 10 000,00 € HT Seuil maximum : 30 000,00 € HT.	jusqu'au 31 janvier 2014.
268	Contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Médiathèque André Malraux.	Société ABERIA TELECOMMUNICATIONS	229, Rue Alphonse Beau de Rochas – ZAE Mercorent – 34 500 BEZIERS	779,52 € HT	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
269	Contrat de maintenance de l'installation téléphonique de Quai Ouest	Société ABERIA TELECOMMUNICATIONS	229, Rue Alphonse Beau de Rochas – ZAE Mercorent – 34 500 BEZIERS	3 967,65 € HT.	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

270	Contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels CEGID PUBLIC.	Société CEGID PUBLIC	Immeuble le Grand Axe – 10-12, Boulevard de L'Oise – 95 031 CERGY PONTOISE	1 070,40 € HT.	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
271	Contrat de maintenance des progiciels CEGID PUBLIC	Société CEGID PUBLIC	Immeuble le Grand Axe – 10-12, Boulevard de L'Oise – 95 031 CERGY PONTOISE	7 307,04 € HT.	du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
272	Contrat de maintenance du service informatique de gestion du réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Société ARCHIMED	49, Boulevard de Strasbourg – 59 042 LILLE Cedex	26 986,49 € HT.	durée de 1 an à compter du 1er janvier 2014.
273	Mission de contrôleur technique et mission de coordinateur SPS pour la modernisation de l'UVOM	QUALICONSULT Société ELYFEC	8 Avenue Philippe Lamour 34760 Boujan sur Libron 4, Rue de la Mégisserie 12100 Millau	17 370,00 € HT. 2 254,00 € HT.	12 mois
274	Entretien des installations d'éclairage public sur les parcs d'activité communautaires : attribution du marché	SAS ROGER SO.GE.TRA.LEC	Route de Lespignan à Béziers	Minimum 20 000 € H.T. Maximum 80 000 € H.T.	durée initiale de 1 an.
275	Avenant n°1 au marché de Collecte et tri des déchets végétaux et encombrants de la commune de Valras-Plage.	COVED DIRECTION SUD EST	LA COMBE JAILLET 26230 ROUSSAS.	Minimum 30 000 € H.T. Maximum 140 000 € H.T	prolongé jusqu'au 31 janvier 2014
276	Attribution d'aides financières dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur d'Agglo ».	Mme Zohra Fatma NOUNA	9 rue de la Salpêtrière à Béziers	16 145 € (solde) en qualité de propriétaire occupante 5 000 € (solde) au titre de la prime accession à la propriété 1 000 € (solde) au titre de l'éco prime précarité énergétique 800 € (solde) au titre de l'aide à la réhabilitation des façades	sans objet
277	Attribution d'aides financières dans le cadre de de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».	SCI BEZIERS 2007, M. Frédéric FERY	5 rue du Capus à Béziers	4 000 € (solde)	sans objet
278	Attribution d'aides financières dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Programme de réhabilitation et d'économie d'énergie ».	Mme Simone LANDRI, (ECO PRIME PO)	41 boulevard de Lattre de Tassigny à Béziers	1 000 € (solde)	sans objet
279	Maintenance système Elisath, billetterie automatique - Piscine Léo Lagrange	Société ELISATH	10, Rue du Préfet Erignac – 54 850 MESSEIN	6 505,16 € HT.	durée de 1 an à compter du 1er janvier 2014.
280	Maintenance système Elisath, billetterie automatique - Piscine Muriel Hermine	Société ELISATH	10, Rue du Préfet Erignac – 54 850 MESSEIN	4 179,80 € HT.	durée de 1 an à compter du 1er janvier 2014.
281	Attribution d'une aide financière au relogement dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) rue Ricciotti à Béziers	Madame Jessica MANDA (locataire du 25 rue Ricciotti à Béziers)	11 bis rue de Verdun à Béziers	1 200 €	sans objet

282	Attribution d'une aide financière au relogement dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) rue Ricciotti à Béziers	Monsieur Gilles NANNIMI (locataire du 19 rue Ricciotti à Béziers)	30 rue du Colonel d'Omano à Béziers	1 200 €	sans objet
283	Agrément d'une promesse unilatérale de vente.	Monsieur CREMADES Jean-François, Madame CREMADES Carmen, Madame HAUDRECHY Michèle.	Tournissac Vaisseries Commune de Béziers	16 380 €	sans objet
284	Agrément d'une promesse unilatérale de vente.	Monsieur CREMADES Jean-François, Madame HAUDRECHY Michèle.	Vaisseries Commune de Béziers	3 192,00 €	sans objet
285	Agrément d'une promesse unilatérale de vente.	Madame MOISE Monique, Madame MOISE Corinne, Madame MOISE Nathalie.	5 rue du Général Crouzat Commune de Sérignan	135 000,00 €	sans objet
286	Agrément d'une promesse unilatérale de vente.	Madame PONS Emilie, Monsieur PONS Serge, Madame CATALANO Laurence, Madame SERRIE Sylvie.	5 rue du Général Crouzat / 1 rue Danton Commune de Sérignan	168 000,00 €	sans objet
287	Agrément d'une promesse unilatérale de vente.	Monsieur CASSIGNOL Eric.	Puech de Mercorent Commune de Béziers	9 073,00 €	sans objet
288	Attribution d'une aide financière au relogement dans le cadre de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) rue Ricciotti à Béziers	Monsieur Jabran EL IMANE (locataire du 25 rue Ricciotti à Béziers)	11 rue des Têtes à Béziers	1 200,00 €	sans objet
289	Attribution d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Programme de réhabilitation et d'économies d'énergie ».	Mr Christian RADEMAN (FACADE)	5 rue de Touraine à Valras Plage	5 220€ (solde)	sans objet

Objet des achats	Nom du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Adresse du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Montant T.T.C. En €	Délai d'exécution
TRANSPORTS POUR LES CEREMONIES PATRIOTIQUES	TRANSDEV URBAIN	3, rue André Blondel 34500 BEZIERS	minimum 1000 maximum 4000	1 an du 1/01/14 au 31/12/14
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE LINGE POUR LA DIRECTION COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	FELIX MARTINEZ (PRESSING DES HALLES)	20, rue Paul Riquet 34500 BEZIERS	10 000,00 €	De la notification au 31/12/14 Reconductible 2 fois tacitement

Objet des achats	Nom du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Adresse du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Montant H.T. En €	Délai d'exécution
TELECHARGEMENTS RESSOURCES ELECTRONIQUES	LE KIOSK	10 RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS	6 020,79 €	27/11/13 AU 26/11/14
ABONNEMENT MIDI LIBRE NUMERIQUE	MIDI LIBRE	RUE DU MAS DE GRILLE 34330 ST JEAN DE VEDAS	181,44 €	27/12 AU 26/12/14
ABONNEMENT	LE MONDE DE VICTOR	100 RUE DE CHARONNE 75011 PARIS	41,81 €	5/01/14 AU 4/01/15
ACHAT BULLETIN ARCHEOLOGIE HISTOIRE DES HAUTS CANTONS	ARCHEO ET HIST DES HTS CANTONS	20 RUE DES ASILES 34600 BEDARIEUX	20,00 €	17/11/13
ABONNEMENT ACHATS RESSOURCES NUMERIQUES	NUMILOG	21/37 RUE DE STALINGRAD 94110 ARCUEIL	409,15 €	05/11/13
ABONNEMENT ANNUEL	NUMILOG	21/37 RUE DE STALINGRAD 94110 ARCUEIL	1 794,00 €	DU 1/12/13 au 30/11/14
ABONNEMENT ANNUEL	LE KIOSK	10 RUE DE LA PEPINIERE 75008 PARIS	7 200,00 €	DU 27/11/13 AU 26/11/14
ABONNEMENT ANNUEL	MIDI LIBRE	34438 SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX	181,44 €	DU 27/11/13 AU 26/11/14
ABONNEMENT ET ACHAT DE LIVRES NUMERIQUES	NUMILOG	21/37 RUE DE STALINGRAD 94110 ARCUEIL	1 647,78 €	02/12/13
PLASTIFICATION SOUPLE	RENOV LIVRES	329 RUE PASTEUR 54715 LUDRES CEDEX	1 351,10 €	11/12/13
PLASTIFICATION SOUPLE	RENOV LIVRES	329 RUE PASTEUR 54715 LUDRES CEDEX	3 374,80 €	11/12/13
ACHAT DE LOTS CONCOURS	AUCHAN	4 AV VOIE DOMITIENNE 34500 BEZIERS	125,17 €	06/12/13
ACHAT DE LOTS CONCOURS	CULTURA	34500 BEZIERS	165,06 €	06/12/13
MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE	FRENCH KISS PRODUCTION	28 RUE DU 4 SEPTEMBRE 34500 BEZIERS	334,45 €	29 ET 30/11/13
ATELIER D'ANALYSE DE L'IMAGE FILMIQUE	ASSOCIATION GWEISSK PHILOCINEMA	RESIDENCE EDEN PALM APPT 35 1574 AVENUE ST MAUR 34000 MONTPELLIER	500,00 €	23/11-7 ET 21/12/13

ATELIER DU CUPCAKES ET POPCAKES	JULIE PATISSERIE	15 RUE LE PELETIER DE ST FARGEAU 11590 OUVEILLAN	320,00 €	07/12/13
CONCERT HIPPOCAPMUS JASS GANG	ASSOCIATION LAS SOLILES	15 RUE VOLONTAIRES 34000 MONTPELLIER	1 764,22 €	14/12/13
SPECTACLE LE PECHEUR DE DOUDOUS	ASSOCIATION TAMBOUR BATTANT	38 RUE DU BEL AIR 34770 GIGEAN	700,00 €	18/12/13
HEY MISTER DJ	CLAUDE MORALES	11 AVENUE DES PLATANES 34410 MONTADY	100,00 €	21/12/13
REDEVANCE SPECIALE SPECTACLE ASSOCIATION BLOC NOTE	SACEM	225 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX	78,80 €	13/10/13

Objet des achats	Nom du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Adresse du Co-contractant/de l'attributaire du Marché/du bénéficiaire de la subvention	Montant H.T. En €	Délai d'exécution
Maillots de bain et bonnets	TOP SEC EQUIPEMENT	19 rue de la Baignade 94400 VITRY SUR SEINE	1 173,50 €	Du 22/10 au 29/10/13
Produits pharmacie et parapharmacie	PHARMACIE DU PROGRES	23 Allées Paul Riquet 34500 BEZIERS	236,95 €	Du 02/07 au 18/07/13
Equipement pédagogique et équipement bassins	FUTURA PLAY	3 Rue d'Otterswiller 67700 SAVERNE	3 383,41 €	
Aspirateur eau poussière	NICOLAS ENTRETIEN	ZA parc Clément Ader 34830 JACOU	446,28 €	Du 04/12 au 10/12/13
Polos	MF DIFFUSION INTERSPORT	8 rond-point des entreprises 34500 BEZIERS	360,30 €	Du 18/11 au 02/12/13
Housses et mousses de coussins et confection	FOIRE AUX TISSUS	Pôle Méditerranée 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS	596,44 €	Du 20//11 au 04/12/13
Accessoires décoration animations Noël	GIFI	Lieu-dit La Geniesse	171,35 €	02/12/13
Panneaux de tissus	FOIRE AUX TISSUS	Pôle Méditerranée 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS	80,26 €	Du 20/11 au 11/12/13
Vitrine d'exposition	RETIF	Rue des Amandiers La Claudery 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS	201,39 €	Du 05/12/13 au 31/12/13

Le Conseil prend acte.

01/14 – 01 - Partenariat presse avec le magazine Art Vues.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Pour mieux faire connaître les projets et les actions réalisées par notre Communauté d'Agglomération au cours de l'année 2014, il est nécessaire de recourir à des partenariats presse avec différents supports de publication. Après sélection de différents supports, en fonction des cibles visées, de la nature des informations à diffuser, des tarifs d'insertion et de la qualité d'édition, il est envisagé de traiter avec la publication suivante :

Le magazine culturel L'ART-VUES : informations pour diffuser et valoriser le programme culturel et les différentes animations proposées par la Médiathèque André Malraux tout au long de l'année 2014, tant auprès des habitants de l'Agglomération, que sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon, pour un montant de 6 817,20 € TTC :

- Une demi-page dans les numéros de Décembre 2013/Janvier, Février/Mars, Avril/Mai, Juin/Juillet, Août/Septembre et Octobre/Novembre 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De conclure le partenariat presse ci-dessus exposé, au titre de l'année 2014, pour un montant total de 6 817,20 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 02 - Avenant n° 1 aux lots n°1 et n°2 du marché de prestations topographiques et géotechniques.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le Conseil Communautaire a attribué le marché de prestations topographiques et géotechniques comme suit :

- le lot 1 « Topographie » a été attribué à l'entreprise Fit conseil - Site de la Chantrerie Atlanpole, route de Gacher BP 10703 44307 NANTES Cedex 3.

- le lot 2 « Géotechnie » a été attribué à l'entreprise Ginger CBTP - 12 Rue des Frères Lumière 34 830 JACOU.

Le durée du marché est de 12 mois, à compter de sa notification (18 octobre 2013) reconductible 3 fois

Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'acte d'engagement de chacun des deux lots où les montants maximum indiqués en toutes lettres sont erronés et différent des montants indiqués en chiffres.

Il convient donc de passer un avenant afin de rectifier l'acte d'engagement initial, pièce constitutive du marché, en corrigeant les erreurs comme suit :

- le montant maximum du lot 1 « topographie » est de trois cent mille euros hors taxes ;
- le montant maximum du lot 2 « géotechnie » est de deux cent vingt mille euros hors taxes.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Le présent avenant n'ayant aucune incidence financière, l'avis de la commission d'appel d'offre n'est pas requis.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la signature de l'avenant n°1 au lot 1 « topographie » et de l'avenant n°1 au lot 2 « géotechnie »,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 004 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

**I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
E- Affaires Juridiques**

01/14 – 03 - Marché de collecte des conteneurs d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers, aux emballages en mélange et au verre 2014 - 2016.

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin d'attribuer le marché portant sur la collecte des conteneurs d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers, aux emballages en mélange et au verre pour la période 2014 à 2016.

Ce marché comprend deux lots qui concernent :

- Lot 1 : Collecte des conteneurs d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers
- Lot 2 : Collecte des conteneurs d'apport volontaire destinés aux emballages en mélange et au verre

Les deux lots sont traités par marchés séparés, dont les montants minimum et maximum sont inscrits pour la durée du marché, dans les limites suivantes :

- lot 1 : « déchets ménagers » minimum HT : 300 000 € et maximum HT : 900 000 €
- lot 2 : « emballages et verre » minimum HT : 210 000 € et maximum HT : 1 000 000 €

Les marchés, lot 1 et lot 2, sont conclus pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2014.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 15 octobre 2013 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), inséré sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et sur le portail de dématérialisation. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 novembre 2013 à 17 heures.

A la suite de la parution de cet avis, 4 plis ont été reçus dans les délais impartis :

- 4 offres pour le lot 1 : VEOLIA Environnement, Société Méditerranéenne de Nettoyement SMN, SITA Sud et COVED
- 4 offres pour le lot 2 : VEOLIA Environnement, Société Méditerranéenne de Nettoyement SMN, SITA Sud et COVED

Dans le cadre de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 décembre 2013 et a procédé à l'analyse et à l'agrément des candidatures.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé le 16 décembre 2013, conformément aux critères de jugement des offres énoncés lors de la mise en concurrence, à savoir :

- le Prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif : 55%
- la Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 45%

de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Lot 1 : COVED, sise à ROUSSAS (26 230)
- Lot 2 : COVED, sise à ROUSSAS (26 230)

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, telle que mentionnée ci-dessus, et d'approuver le choix des sociétés précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer les différentes pièces des marchés ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 005 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

**I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
E- Affaires Juridiques**

01/14 – 04 - Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur la toiture de l'usine de valorisation des ordures ménagères.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en Sous-préfecture le : 29/01/14

Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La production d'électricité d'origine photovoltaïque constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique du territoire. Elle favorise par ailleurs une décentralisation de la production électrique et améliore ainsi le niveau d'autonomie énergétique du territoire concerné.

Dans le cadre du programme de modernisation de l'Usine de Valorisation des Ordures Ménagères de l'Agglomération de Béziers (UVOM) et afin d'optimiser son patrimoine, la CABM souhaite louer les toitures de deux futurs bâtiments relevant de son domaine public afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité en vue d'une commercialisation par l'occupant de l'électricité ainsi produite.

Ainsi il vous est proposé de conclure avec la société JMB Solar la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels jointe en annexe.

La convention porte sur les deux toitures des bâtiments situés sur le site de l'UVOM, PAE Mercorent à Béziers les parcelles suivantes :

- Bâtiment A : Bâtiment zone ligne primaire, implanté en parcelle section CM n°218
- Bâtiment B : Bâtiment neuf tunnel et biofiltres, implanté en parcelle section CM n°219

Le projet de l'occupant ne devant porter que sur un volume de l'immeuble sus-visé, il sera procédé à l'élaboration de la division tridimensionnelle en volumes. Elle ne comportera aucune quote-part indivise de parties communes, les volumes seront liés entre eux par des relations de servitudes pour tenir compte de leur imbrication et de leur superposition et pour permettre l'utilisation rationnelle de certains éléments ou services, sur ledit immeuble.

L'occupant installera une centrale photovoltaïque et en assurera la maintenance et l'exploitation en revendant l'électricité. Il sera responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'équipement.

La convention sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de la date de mise en service des installations. Les parties pourront décider de manière expresse de sa reconduction pour une durée de 10 ans. Cette reconduction sera elle même renouvelable une fois dans les mêmes conditions. Ainsi, la convention aura une durée maximale de 50 ans reconductions comprises.

Le montant total annuel du loyer global correspondra à 0,30 € H.T. (trente centimes d'euros HORS TAXES) par m² de toiture photovoltaïque installée. Le loyer sera révisé annuellement selon l'évolution du même indice que celui retenu dans le contrat d'achat par EDF de l'électricité produite par l'installation solaire.

Les droits réels consentis au bénéficiaire sur les ouvrages, constructions et installations à caractère immobilier qu'il réalisera pour l'exercice des activités prévues par la présente autorisation lui conféreront, pour la durée de l'autorisation, et dans les conditions et limites précisées dans le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les prérogatives et obligations du propriétaire.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la conclusion de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels dans les conditions énoncées ci dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 006 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

**I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
F-Finances**

01/14 – 05 - Montant des attributions de compensation pour 2014.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,

Francis PERNET,

Serge SANTA,

Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 20 juin 2013, la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLETC) a restitué l'ensemble de ses conclusions concernant le transfert de la taxe de séjour au titre de la compétence Tourisme dans le cadre d'un rapport dont un exemplaire a été adressé à chacune des 13 communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Ce rapport précisait notamment le montant des attributions de compensation définitives pour 2013 suite au transfert de la taxe de séjour à compter du 1er Janvier 2013 à la CABM.

Aucun transfert de charges n'ayant eu lieu depuis cette date, les attributions de compensation restent inchangées sur 2014.

Le détail par commune est retracé dans le tableau ci-dessous :

	Attributions de compensation 2014
BASSAN	56 458 €
BEZIERS	20 914 774 €
BOUJAN/LIBRON	456 141 €
CERS	98 528 €
CORNEILHAN	33 009 €
ESPONDEILHAN	17 851 €
LIEURAN-LES-BEZIERS	43 328 €
LIGNAN S/ORB	272 087 €
SAUVIAN	432 077 €
SERIGNAN	1 394 691 €
SERVIAN	409 781 €
VALRAS-PLAGE	437 869 €
VILLENEUVE-LES-BEZIERS	2 236 191 €
TOTAL	26 802 784 €

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver les montants des attributions de compensation à verser aux communes pour l'année 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

01/14 – 06 - Modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 1er du Décret n° 96-923 du 13 juin 1996, pris pour application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est tenue d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amortis sur une durée maximum de cinq ans
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec
- des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.

Par délibération en date du 26 septembre 2012 le Conseil Communautaire a modifié les durées d'amortissement à appliquer aux immobilisations de la CABM préalablement actées en date du 12 février 2003 et du 30 juin 2005.

Considérant que des bâtiments appartenant à la CABM tels que la Pépinière ou l'Hôtel d'Entreprises sont loués à des entrepreneurs, et que cette activité de location immobilière confère à ces biens le statut d'immeubles de rapport, il est proposé de procéder à l'amortissement de ces immobilisations sur une durée de 30 ans. Les autres durées d'amortissement restent inchangées.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 26 septembre 2012.

Le tableau récapitulatif des durées d'amortissement pour chaque catégorie de bien est présenté en annexe de la délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De fixer les durées d'amortissement conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 008 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

**I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
F-Finances**

01/14 – 07 - Budget principal 2014 - décision modificative n°1.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget principal 2014 :

- A la demande de la trésorerie et dans le cadre de la mise à jour de l'actif, modification des imputations relatives aux fonds de concours versés en 2011 par la Sebli et les communes de Béziers et Boujan-sur-Libron, sur l'opération Pont du Monestié

SECTION INVESTISSEMENT

Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SVOI	23/2315-Installations, matériel et outillage techniques	02 14	579 544,00 €			
SVOI	13/13241-Subventions d'équipement non transférables communes membres du GFP	02 14			444 000,00 €	
SVOI	13/1328-Autres subventions d'équipement non transférables	02 14			135 544,00 €	

- Régularisation des crédits 2014 dans le cadre des acquisitions relatives à l'opération Ricciotti, actées par délibération du 28/06/2013 et 26/09/2013

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
DHAB	21/2138-Autres constructions	09 01 AP 12	300 000,00 €			
SFONC	21/2138-Autres constructions			-300 000,00 €		

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 pour le budget principal 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 009 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TERRITOIRE

II) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU

A- Développement des entreprises

01/14 – 08 - Zac de Mazeran : agrement de la communaute d'agglomeration beziers mediterrance a la sebli pour la cession du lot n°12.

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs,

L'article 19 du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC DE MAZERAN, intervenu entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que le concessionnaire notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires ou constructeurs ainsi que le programme de construction envisagé, le prix et les modalités de paiement. Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

- Situation géographique du lot :

Lot : n°12

Superficie : environ 9.318 m²

- Prix du lot

651.915,00 € HT (soit env. 70 € HT/m²)

- Acquéreur / Utilisateur :

SAS QUADRAN

Domaine de Patou, chemin de Maussac

34420 Villeneuve les Béziers

Gérant : M. Pascal BOURDENS

SIRET et APE : 43483627600023 - 7112B

Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer

- Programme :

Surface de plancher maximum autorisée : 3.000 m²

Activité : Ingénierie, études techniques dans le domaine des énergies, et toutes activités connexes

- Modalités de Paiement :

Acompte de 10% à verser au plus tard le 15 janvier 2014

Solde à la signature de l'acte de vente, et au plus tard le 31 octobre 2014

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'agrèer la cession du lot n°12, situé ZAC DE MAZERAN, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou à tout organisme susceptible de s'y substituer,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

C- Développement Touristique

01/14 – 09 - Demande de classement de l'agglomération beziers mediterrannee en « commune touristique ».

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et suivants ;

Vu le Code du Tourisme et notamment les dispositions des articles L. 133-11 et L. 134-3 ;

Vu le Décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, et notamment son article 1 ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°2009-1-2975 en date du 9 novembre 2009, attribuant à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la compétence «tourisme» ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 26 juin 2013 classant l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée en catégorie 1.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un Office de Tourisme communautaire sur son territoire d'exercice dès janvier 2010 et lui a donné une personnalité morale ainsi qu'une autonomie financière d'abord sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) puis, au 1er janvier 2013, sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Le Conseil communautaire a également procédé au transfert de la collecte de la Taxe de séjour à l'échelle communautaire.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a compétence pour solliciter pour toutes ses communes membres la dénomination de commune touristique, laquelle offre deux avantages notoires :

- se prévaloir d'un statut spécifique gage de qualité offert aux touristes et donc de se distinguer des autres communes ;
- accéder au label d'excellence de la station classée de tourisme, lequel est réservé aux seules communes touristiques.

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite être reconnue comme un pôle d'excellence touristique par les autorités institutionnelles et que le classement en commune touristique garantit l'engagement de la collectivité dans une politique locale du tourisme, ainsi qu'un certain niveau d'accueil et d'équipement portant sur :

- la présence d'un Office de Tourisme classé en catégorie 1 ;
- l'organisation d'animations sportives, culturelles, gastronomiques ou artistiques ;
- une proportion minimale d'hébergement touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires).

Considérant que cette démarche collégiale de classement d'un territoire en "commune touristique" constituera une innovation au plan national.

Considérant que 4 communes de la Communauté d'Agglomération sont candidates au dispositif « station classée de tourisme », par renouvellement (Béziers et Valras-Plage) ou en première demande (Sérignan, Villeneuve-lès-Béziers) et que seules des communes touristiques peuvent en faire la demande, ce qui fait de ce label un préalable indispensable.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la demande de classement en commune touristique, selon la procédure prévue à l'article 1 du Décret n° 2008-884 susvisé, du territoire de la CABM constitué des communes ci-après désignées : «Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Comeilhan, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras-Plage et Villeneuve-lès-Béziers»,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 011 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

B- Direction Développement Social Territorial

01/14 – 10 - Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération béziers méditerranée et la boutique de gestion du grand biterrois pour l'année 2014.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La Boutique de Gestion du Biterrois (BGE Grand Biterrois), association régie par la loi 1901 créée en octobre 1993, a pour mission l'accompagnement et la formation des porteurs de projets pour la création d'activités ainsi que le suivi des jeunes entreprises ou structures en difficultés. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, porteurs de projets et créateurs d'activités.

A ce titre, elle accueille, informe, oriente, accompagne les porteurs de projets concernés.

Depuis 2011, la CABM a souhaité nouer un partenariat avec cet opérateur afin de conforter son activité sur le territoire avec les objectifs suivants :

- prendre en charge tous les publics concernés résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
- utiliser de façon optimale de l'ensemble des ressources afin d'obtenir des résultats significatifs en matière de création d'activités et d'insertion professionnelle ;
- contribuer à la coordination des interventions des institutions et acteurs compétents en matière de création d'entreprise ;
- faciliter le développement économique et l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire de l'agglomération ;
- maintenir et développer l'accès du service sur l'ensemble du territoire ;
- accompagner et suivre des structures associatives ayant bénéficié ou pas du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Afin de réaliser ses objectifs, BGE Grand Biterrois s'engage à :

- participer à la réflexion partenariale en vue de la définition de la stratégie territoriale en faveur de l'économie, de l'emploi et de l'insertion coordonnée par la Maison De l'Emploi.
- désigner un interlocuteur privilégié auprès des services de la CABM afin de partager l'information sur les opportunités locales liées à la création ou la reprise d'entreprise.
- organiser son action pour offrir à chaque porteur de projets un appui personnalisé et participer à l'élaboration d'outils et de modules de formation-action utiles à la construction du parcours de chef d'entreprise.
- offrir une prestation globale d'accompagnement à la création d'entreprise pour les structures associatives et les publics demandeurs d'emploi, voire en difficulté.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour sa part, contribue aux actions menées par l'association BGE Grand Biterrois en apportant, au titre de l'exercice budgétaire 2014, une subvention de 20 000 €.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2014 s'élève à 1 012 517 € avec les subventions d'exploitation suivantes :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| - État : | 267 770 € |
| - Région : | 63 440 € |
| - Département : | 462 671 € |
| - CABM | 20 000 € |
| - Communes : | 15 400 € |
| - CAF de l'Hérault : | 20 000 € |
| - Fonds européens : | 94 184 € |
| - Autres aides ou dons : | 47 052 € |
| - Vente de produits : | 22 000 € |

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De conclure une convention de partenariat avec la Boutique de Gestion du Grand Biterrois,
- D'attribuer à BGE Grand Biterrois, une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'exercice 2014, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 11 - Convention de financement de la mission locale d'insertion du biterrois pour l'année 2014.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 37
Pour : 37
Contre : 0
Ne prend pas part
au vote : 9
Raymond COUDERC,
Alain ROMERO,
Michel SUERE,
Robert GELY,
Philippe ROUGEOT,
Alain BIOLA,
Guy COMBES,
Alain SENEGAS
, Gérard GAUTIER.

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2004, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la Mission Locale d'Insertion du Biterrois et a étendu son champ d'action à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

La MLI, association régie par la Loi 1901, a pour mission de mettre en œuvre les politiques d'insertion définies par l'État, les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents.

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, ayant quitté le système scolaire, quel que soit leur niveau et, en priorité, aux demandeurs d'emploi en vue de leur insertion professionnelle et sociale.

La MLI a pour objectifs de :

- prendre en charge de façon cohérente tous les jeunes concernés résidant sur le territoire de l'agglomération afin de faciliter leurs accès à l'emploi ou retour en formation.
- privilégier un accueil de proximité qui respecte les spécificités de chaque territoire.
- optimiser ses ressources et adapter le projet d'action aux problématiques du territoire.
- apporter sa contribution à la coordination d'actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale.
- maintenir et développer l'accessibilité du service sur l'ensemble du territoire.

Afin de réaliser ses objectifs, la MLI :

- participe à l'élaboration de la stratégie territoriale pour l'économie, l'emploi et l'insertion coordonnée par la la Maison de l'emploi du grand biterrois.
- identifie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre (dispositifs, prestations, partenaires...).
- définit annuellement son projet d'intervention s'appuyant sur un diagnostic des besoins du territoire et du public pris en charge.
- organise son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé et participe à l'élaboration d'actions utiles à la construction du parcours d'insertion professionnelle.
- met en œuvre le projet professionnel de chaque jeune, en prenant en considération la réalité économique locale.
- accompagne les jeunes dans l'accès à l'emploi en mobilisant les dispositifs de l'insertion par l'activité économiques et/ou toutes les mesures existantes (stages, contrats aidés...).
- développe un travail partenarial avec les différentes structures et services qui assurent la prise en charge ou le suivi socioprofessionnel du public 16-25 ans.
- mobilise, participe et/ou met en œuvre des actions avec les partenaires concernés par l'emploi et notamment Pôle Emploi, la formation, l'insertion et le monde économique (Chambres consulaires, syndicats professionnels, réseaux d'entreprises partenaires, direction du développement économique de la CABM...).

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée contribue aux actions menées par la MLI en attribuant pour 2014 :

-une subvention « socle » de 192 400 €.

-une dotation spécifique liée au travail en lien avec les entreprises locales d'un montant annuel de 10 000 €

Le budget prévisionnel de la MLI est de 1 414 085 € avec les subventions suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| - État : | 622 526 € |
| - Collectivités territoriales régionales et départementales : | 172 080 € |
| - Collectivités locales et commune (dont CABM 192 400€) : | 245 201 € |
| - Actions spécifiques (dont CABM 10 000 €) : | 237 587 € |
| - Autres produits : | 57 871 € |
| - Fonds dédiés 2012 appels à projets : | 33 820 € |
| - Mise à disposition Pôle Emploi : | 45 000 € |

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De conclure une convention financière avec la MLI du Biterrois,
- D'octroyer à la MLI, pour l'année 2014, une subvention « socle » de 192 400 € ainsi qu'une dotation spécifique de 10 000 €, soit un montant total de 202 400 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 013 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

**III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE
B- Direction Développement Social Territorial**

01/14 – 12 - Convention avec la maison de l'emploi du grand biterrois pour le financement du dispositif "plie béziers méditerranée" pour l'année 2014.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 40
Pour : 40
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 6
Raymond COUDERC,
Alain ROMERO,
Philippe ROUGEOT,
Gérard GAUTIER,
Michel SUERE
Alain BIOLA.

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent le dispositif de mise en cohérence des interventions publiques, au niveau local, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté, en lien notamment avec le contrat urbain de cohésion sociale et le service public de l'emploi.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a souhaité que, pour des raisons relatives aux critères d'attribution de la subvention globale du Fond Social Européen (F.S.E), le portage du dispositif soit fait par la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois.

Bien que porté par la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, le dispositif PLIE est uniquement mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Les objectifs principaux du dispositif visent à :

- organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement personnalisé, expérience de travail, formation et, en fin de parcours, aide renforcée pour la recherche d'emploi.
- mettre en place des chantiers d'insertion sur le territoire de la ville de Béziers et sur le territoire des autres communes de la CABM.
- favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, contribuer au développement local et à la mise en emploi.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- accueil, accompagnement et suivi renforcé.
- orientation et bilan.
- insertion (IAE) et développement de l'offre d'insertion.
- mobilité et intégration dans l'emploi, relations avec les entreprises.
- interventions innovantes, notamment en direction des publics pour lesquels l'accompagnement dure depuis une longue période, sans résultat probant en termes d'accès à l'emploi durable. appropriation des actions par les bénéficiaires, (levée des freins à l'emploi) et adaptation aux besoins actuels des entreprises, en matière de savoir-être et de mobilisation.

Au titre de l'exercice 2014, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accompagne le dispositif PLIE, en lui accordant :

- une subvention dédiée de 210 000 €
- une compensation financière correspondant au remboursement sur facture des coûts liés à l'occupation des nouveaux locaux dans l'immeuble M3E d'un montant de 10 363,20 € pour 2014.
- Une avance de trésorerie pour pallier le retard de versement des fonds FSE d'un montant de 175 000€.

Le budget prévisionnel global du PLIE pour l'année 2014 s'élève à 455 500 € permettant de mettre en place le programme d'actions spécifiques visant à favoriser l'accès à l'emploi de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, et d'assurer le fonctionnement de la structure d'animation et de gestion.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'attribuer à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois pour les actions et le fonctionnement du PLIE, au titre de l'année 2014, une subvention de 210 000 €, et une compensation financière de 10 363,20 €, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,
- D'attribuer à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, au titre de l'année 2014, une avance de trésorerie de 175 000 € dédiée au dispositif PLIE, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01/14 – 13 - Convention de financement de la maison de l'emploi du grand biterrois pour l'année 2014.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 40
Pour : 40
Contre : 0
Ne prend pas part
au vote : 6
Raymond COUDERC,
Alain ROMERO,
Philippe ROUGEOT,
Gérard GAUTIER,
Michel SUERE
Alain BIOLA.

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a acté en Juillet 2005 le principe de sa participation au projet de Maison de l'Emploi du Grand Biterrois.

Le rôle des Maisons de l'Emploi au sein du service public de l'emploi, a été réaffirmé par la Loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi.

La Maison de l'Emploi du Grand Biterrois favorise la mise en cohérence, la capitalisation et la consolidation des actions mises en œuvre par les structures intervenant dans le champ de l'économie, de l'insertion et de l'emploi. Elle est un lieu de coordination des partenaires ainsi que de définition et de mise en œuvre des projets de territoire.

Pour atteindre ses objectifs, conformément aux nouveaux axes d'intervention du cahier des charges national, la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois effectue ses actions en direction du public, des entreprises mais également des collectivités et des territoires selon le projet suivant :

- Axe 1 : développer une stratégie territoriale partagée - du diagnostic au plan d'action ;
- Axe 2 : participer au développement de l'anticipation des mutations économiques ;
- Axe 3 : contribuer au développement local ;

- Axe 4 : réduire les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

La Maison de l'emploi s'engage à :

- piloter et coordonner une réflexion partenariale pour développer une stratégie territoriale autour de l'économie, de l'emploi et de l'insertion en lien avec les acteurs locaux.
- décliner un diagnostic partagé par tous les partenaires de l'emploi dans un programme annuel d'actions en respectant les directives nationales des Maisons de l'Emploi.
- mettre en œuvre ses actions sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.
- utiliser de façon optimale l'ensemble de ses ressources afin d'obtenir des résultats significatifs en matière d'insertion professionnelle et sociale, et d'accompagnement des entreprises.
- animer l'Observatoire de l'emploi et du développement économique, notamment autour de problématiques émergentes pour accompagner la mise en œuvre de projets innovants sur le territoire (dans le cadre de la mise en place de la maison du travail saisonnier)
- favoriser les partenariats avec les associations et structures déjà présentes sur le territoire, et notamment celles financées par la communauté d'agglomération.
- apporter son soutien aux communes désireuses de mettre en place des actions dans le champ de ses compétences.
- intervenir sur des dispositifs spécifiques en partenariat avec la Collectivité
- apporter sa contribution à la coordination des interventions des institutions et acteurs compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée contribue aux actions menées par la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois en apportant, au titre de l'exercice budgétaire 2014, une subvention « socle » de 130 000 €.

Le budget global s'élève à 411 540 € avec les subvention suivantes :

- État CPO : 114 406 €
- État EDEC : 7 500 €
- État ASP : 3 000 €
- CABM : 130 000 €
- Autre EPCI : 2 000 €
- **Fonds dédiés : 154 634 €**

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De conclure une convention de financement avec la Maison de l'Emploi,
- D'attribuer à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, une subvention « socle » d'un montant de 130 000 €, au titre de l'exercice 2014, et inscrite au budget primitif 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 015 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain

01/14 – 14 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 40 logements locatifs sociaux « résidence le gasquinoy », située lieu-dit le gasquinoy a beziers, réalisée par l'OPH Beziers Méditerranée.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

**Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14**

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) qui a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que « toutes les actions et les projets envisagés devront faire l'objet, au cas par cas, d'une validation du Conseil Communautaire ».

Il apparaît que l'OPH Béziers Méditerranée projette de réaliser une opération de construction neuve de 40 logements, dénommée « Le Gasquinoy », située lieu-dit le Gasquinoy à Béziers.

Cette opération de construction de 40 logements collectifs répond aux objectifs définis dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elle permet d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés (axe 3).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De déclarer d'intérêt communautaire, l'opération de construction neuve de 40 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Gasquinoy », située lieu-dit le Gasquinoy à Béziers, réalisée par l'OPH Béziers Méditerranée,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 016 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

D- Habitat, Logement et Renouveau urbain

01/14 – 15 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve acquise en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 52 logements locatifs sociaux, "résidence le decem", située boulevard du maréchal leclerc a beziers, réalisée par l'OPH Beziers Méditerranée.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et supplés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires
Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents
Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires
Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) qui a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que « toutes les actions et les projets envisagés devront faire l'objet, au cas par cas, d'une validation du Conseil Communautaire ».

Il apparaît que l'OPH Béziers Méditerranée projette d'acquérir en VEFA une opération de construction neuve de 52 logements, dénommée « Le Decem », située boulevard du Maréchal Leclerc à Béziers.

Cette opération de construction de 52 logements collectifs répond aux objectifs définis dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elle permet d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés (axe 3).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De déclarer d'intérêt communautaire, l'opération de construction neuve acquise en VEFA de 52 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Decem », située boulevard du Maréchal Leclerc à Béziers, réalisée par l'OPH Béziers Méditerranée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 017 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

D- Habitat, Logement et Renouveau urbain

01/14 – 16 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve acquise en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux « résidence le hameau de la fabrique », située à cers, réalisée par l'OPH Beziers Mediterranée.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents
Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) qui a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que « toutes les actions et les projets envisagés devront faire l'objet, au cas par cas, d'une validation du Conseil Communautaire ».

Il apparaît que l'OPH Béziers Méditerranée projette d'acquies en VEFA une opération de construction neuve de 18 logements, dénommée « Le Hameau de la Fabrique », située rue du Hameau de la Fabrique à Cers.

Cette opération de construction de 18 logements collectifs répond aux objectifs définis dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elle permet d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés (axe 3).

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De déclarer d'intérêt communautaire, l'opération de construction neuve acquies en VEFA de 18 logements locatifs sociaux, dénommée « Le Hameau de la Fabrique », située rue de la Fabrique à Cers, réalisée par l'OPH Béziers Méditerranée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 17 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 5 724 058,00 € pour le financement de l'opération de construction « le gasquinoy » 40 logements individuels et collectifs, située lieu-dit le Gasquinoy à Béziers.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GIGONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par l'OPH de Béziers Méditerranée tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 5 724 058,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction de 40 logements individuels et collectifs, située lieu-dit « Le Gasquinoy » à Béziers

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Janvier 2014 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction de 40 logements individuels et collectifs, située lieu-dit « Le Gasquinoy » à Béziers

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 5 724 058,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts que l'OPH Béziers Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 40 logements individuels et collectifs, située lieu-dit « Le Gasquinoy » à Béziers .

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS construction	PLUS FONCIER	PLAI construction	PLAI FONCIER
Montant du prêt	3 945 866,00 €	555 762,00 €	1 071 511,00 €	150 919,00 €
Échéances	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt :	+60pdb	+60pdb	-20pdb	-20pdb
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux annuel de progressivité (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation de l'index de référence)	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 18 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 5 576 385 € pour le financement de l'opération de construction en vefa« le decem » 52 logements collectifs, située boulevard Maréchal Leclerc à Béziers.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par l'OPH de Béziers Méditerranée tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 5 576 385,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction en Vefa de 52 logements collectifs, située boulevard Maréchal Leclerc à Béziers

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 janvier 2014 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction en Vefa de 52 logements collectifs, située boulevard Maréchal Leclerc à Béziers

Après examen, il vous est proposé d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 5 576 385,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts que l'OPH Béziers Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction en Vefa de 52 logements collectifs, située boulevard

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS construction	PLUS FONCIER	PLAI construction	PLAI FONCIER
Montant du prêt	3 291 867,00 €	915 715,00 €	1 116 107,00 €	252 696,00 €
Échéances	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt :	+60pdb	+60pdb	-20pdb	-20pdb
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux annuel de progressivité (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation de l'index de référence)	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, Messieurs, Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 19 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 1 761 258 € pour le financement de l'opération de construction en vefa« le hameau de la fabrique » 18 logements individuels, située rue de la fabrique à Cers.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI,
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par l'OPH de Béziers Méditerranée tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 761 258,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction en Vefa de 18 logements individuels, située rue de la Fabrique à Cers

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 janvier 2014 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction en Vefa de 18 logements individuels, située rue de la Fabrique à Cers

Après examen, il vous est proposé d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 1 761 258,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts que l'OPH Béziers Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction en Vefa de 18 logements individuels, située rue de la Fabrique à Cers

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS construction	PLUS FONCIER	PLAI construction	PLAI FONCIER
Montant du prêt	994 797,00 €	385 885,00 €	274 209,00 €	106 367,00 €
Échéances	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt :	+60pdb	+60pdb	-20pdb	-20pdb
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance	Amortissement déduit de l'échéance
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux annuel de progressivité (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation de l'index de référence)	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum	De 0 à 0,50% maximum

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

01/14 – 20 - Plan de référence: attribution d'un fonds de concours a la commune de lieuran-les-beziers pour l'aménagement d'un rond-point sur la route départementale n°15 (RD15).

Nombre de Conseillers en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Le principe du « Plan de Référence » a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2009, et le dispositif (convention cadre et règlement d'attribution) a fait l'objet de quatre délibérations successives les 16 décembre 2010, 31 mars 2011, 25 octobre 2012 et 8 mars 2013.

A ce titre, la commune de LIEURAN-LES-BEZIERS a sollicité de la part de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée une participation financière pour la réalisation de son projet d'aménagement d'un rond-point sur la Route Départementale n°15 (RD15) qui s'inscrit dans la continuité des opérations de renouvellement urbain antérieures.

La commune de LIEURAN-LES-BEZIERS est traversée dans sa partie Est par la RD 15 qui dessert les communes d'Espondeilhan, Pouzolles, Abeillan et Roujan.

Cette voie va également desservir une nouvelle Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « Combe Libro » qui prévoit la création de 56 lots .

Pour faciliter la desserte de ce futur quartier et renforcer la sécurité routière de cette artère très fréquentée, la commune de LIEURAN-LES-BEZIERS envisage de réaliser un giratoire surmonté d'un anneau central.

Ce projet répond aux critères du règlement de renouvellement urbain (critère n°2). Il est accompagné

financièrement, conformément au règlement d'attribution du Plan de Référence, à hauteur de 10%, ou de 30 % du montant de la dépense subventionnable si la ville justifie de la création ou programmation de 10 logements locatifs aidés durant la période (2009/2014) .

Il apparaît que 7 Logements Locatifs Sociaux (LLS) ont été financés 10, Grand Rue et 1, place de la Liberté (décision de financement n° 20123403200023) et 10 LLS vont être réalisés 8, Grand Rue à LIEURAN-LES-BEZIERS (délibération du Conseil d'Administration de l'Office Public « Béziers Méditerranée Habitat » du 23 décembre 2010). Dès lors le taux du fonds de concours est de 30%.

- **Plan de Financement :**

Coût du projet HT:	250 000,00 €
Partenariat financier :	
Aménageur	125 000,00 €

- **Montant de la dépense subventionnable HT:** 125 000,00 €

- **Montant de l'aide financière de la CABM (30%)** 37 500,00 €

La participation de la CABM pour le dit projet est fixée à **37 500,00 € HT** étant précisé que la participation de la commune de LIEURAN-LES-BEZIERS sera de **87 500,00 €**

Les modalités de versement du fonds de concours attribué à la commune de LIEURAN-LES-BEZIERS sont précisées dans la convention de partenariat annexée à la présente délibération (article 4.2) et dans le règlement d'attribution (article 3)

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'accorder à la Commune de LIEURAN-LES-BEZIERS un fonds de concours de **37 500,00 €** pour l'aménagement d'un rond-point sur la RD 15, selon les modalités prévues à l'article 4.2 de la convention de partenariat et l'article 3 du règlement d'attribution,

- D'approuver la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Commune de LIEURAN-LES-BEZIERS, telle qu'annexée à la présente délibération,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 022 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain

01/14 – 21 - Signature du protocole relatif au financement accorde par la CGLLS pour la réalisation du programme patrimonial de l'OPH pour la période 2014/2018.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,

Jacqueline MUR,

Rémy AURIAC,

Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,

Daniel BALLESTER,

Jean-Yves LE BOZEC,

René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,

Guy COMBES à Florence TAILLADE,

Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,

Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Nombre de Conseillers

en exercice : 50

Présents : 38

Suffrages Exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu en

Sous-préfecture le :

29/01/14

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) exerce, en lieu et place des communes, la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat.

A ce titre, par délibération du 24 novembre 2004 et en application de l'Ordonnance n° 2007-137 du 01/02/2007 le Conseil Communautaire a approuvé le rattachement de l'Office Public de l'Habitat à la CABM.

Depuis 9 ans, l'Office Public de l'Habitat a réalisé des investissements importants dans le cadre du Plan Local de l'Habitat Intercommunal ainsi qu'au titre des opérations du programme de rénovation urbaine qui ont nécessité la mobilisation de l'intégralité de ses fonds propres.

L'exigence de poursuite de la réhabilitation du parc existant sur la Ville de Béziers, la poursuite du PRU de la Devèze, le PNRU 2 et le nécessaire développement du logement locatif social sur le territoire des 12 autres communes de la Communauté d'Agglomération (cf. PLH 2013/2018) ont conduit l'OPH à solliciter, dès le 16 mai 2013, une aide au rétablissement des équilibres financiers auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

Cette instance, composée de représentants de l'Etat et des acteurs du logement social a examiné la demande de l'OPH et, au vu de l'ensemble des opérations planifiées, a validé le 18 décembre 2013 le principe du versement d'une aide permettant d'équilibrer le programme patrimonial pour la période 2014/2018.

Ce programme patrimonial, dont l'investissement prévisionnel est estimé à 170 M€, prévoit la démolition/reconstruction de 1061 logements à Béziers, la réhabilitation de 2119 logements, la reconstruction de 760 logements, la livraison de 662 logements sur l'ensemble du territoire de la CABM.

Pour boucler le financement de ce plan, il convient après prise en compte des subventions des collectivités locales et de la poursuite de la réduction des dépenses de gestion de l'OPH, de mobiliser une ressource sous forme de subvention de 7,7 M€.

Un protocole d'accord doit être présenté le 31 janvier 2014 par le comité des aides de la CGLLS et signé par l'OPH, l'ensemble des financeurs et l'Etat avant le 28/02/2014.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte du programme patrimonial de l'OPH pour la période 2014/2018 et de l'engagement de la CGLLS de verser une subvention d'équilibre pour la réalisation de ce plan.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 023 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 22 - Equipements aquatiques - convention avec l'agence nationale pour les cheques-vacances (ANCV) - paiement des prestations des équipements aquatiques de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée par coupon sport.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 juillet 2012, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'une convention avec l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) pour accepter le paiement des entrées et activités des équipements aquatiques par Chèques-Vacances.

L'ANCV développe aussi le Coupon Sport qui a pour objectif de favoriser l'accès à la pratique sportive.

Les Coupons Sport ANCV concernent actuellement 200.000 bénéficiaires en France sur un réseau de 30.000 prestataires, pour plus de 130 activités sportives (sports aquatiques, de forme, de montagne, sports d'équipe ou individuels). Ils sont distribués par les comités d'entreprise ou associations du personnel, les Communes, les Départements, les Régions, les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ils permettent de régler des cours, abonnements, stages, licences, adhésions.

Sur le même principe que le Chèque-Vacances, le Coupon Sport est un moyen de paiement présentant plusieurs avantages :

- élargissement et fidélisation de la clientèle ;
- paiement sécurisé pour éviter les impayés avec un niveau de sécurité maximum ;
- référencement gratuit au sein du réseau ANCV permettant la promotion des équipements.

Il permet aussi de satisfaire la demande exprimée par certains usagers des équipements aquatiques communautaires.

Les dispositions générales relatives aux Coupons Sport ANCV sont prévues par les articles R.411-1 à R. 411-26 du Code du Tourisme. L'ANCV est légalement investie du monopole d'émission et de remboursement des Coupons Sport.

Il est proposé la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'ANCV pour pouvoir accepter le paiement par Coupons Sport des entrées et des activités des équipements aquatiques. Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature, et poursuivie par tacite reconduction. Les conditions générales sont définies dans la convention annexée.

Les frais liés à la gestion des Coupons Sport sont définis dans l'annexe tarifaire jointe à la convention. La commission est fixée à 1% de la valeur nominale des Coupons Sport ANCV. Les frais sont prélevés sur le remboursement des Coupons Sport.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la signature de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour accepter le paiement des entrées et activités des équipements aquatiques par Coupon Sport,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

01/14 – 23 - Médiathèque André Malraux - convention de partenariat avec le centre d'accueil medico-social précoce de Béziers.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

Les Centres d'Accueil Médico-sociaux Précoces (CAMSP) ont notamment pour mission la rééducation des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans.

Depuis 2009, la Médiathèque André Malraux a conclu un partenariat avec le CAMSP de Béziers afin de desservir le Centre d'Accueil avec le médiabus enfance et de proposer des animations autour des livres grâce aux supports :

- albums jeunesse,
- tapis de lecture,
- kamishibai (théâtre d'images d'origine japonaise à la manière des petits théâtres de marionnettes),
- comptines et jeux de doigts.

Pour l'année 2012-2013, l'impact de cette action sur les jeunes enfants en situation de handicap a été très positif (familiarisation avec le langage, développement de l'imagination, découverte d'œuvres culturelles).

Par ailleurs, les parents ont pu découvrir les services de la MAM lors de la fête de Noël organisée par le CAMSP et des visites accompagnées de la MAM.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De renouveler le partenariat avec le Centre d'Accueil médico-social précoce de Béziers pour 2014 et 2015,
- D'approuver les termes de la convention présentée en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 025 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)

III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 24 - Attribution d'une subvention a l'association "théâtre d'auteurs en languedoc-roussillon" (th.a.lr) pour la diffusion de spectacles vivants dans le cadre du 5ème festival de théâtre "Le mars des auteurs 2014".

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de service 2012-2014 de la Médiathèque André Malraux fait du développement des actions hors les murs un axe prioritaire de son rayonnement, avec pour ambition de capter de nouveaux publics grâce notamment à des démarches innovantes.

A ce titre, le comité de pilotage des Actions Culturelles réuni le 12 novembre 2013 a proposé d'accompagner le 5ème festival de théâtre « Le Mars des Auteurs 2014 » et sa thématique « L'impertinence du burlesque », dans le cadre de représentations sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en partenariat avec six communes.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et l'Association « TH.A.LR » s'associent pour

assurer la diffusion de spectacles vivants dans les salles de spectacles mises gracieusement à disposition par les communes de Béziers, Valras-Plage, Sérignan, Servian, Bassan, Espondeilhan. Elles apportent ainsi un soutien aux talents régionaux : acteurs, metteurs en scène ou auteurs.

L'objectif vise à promouvoir le théâtre vivant populaire, la création d'auteurs et à affirmer l'identité de l'action culturelle de la Médiathèque grâce à la programmation de spectacles en Français et en Occitan.

Les modalités de ce partenariat sont définies dans une convention précisant l'objet, le bénéficiaire, les charges, les conditions du partenariat et la participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Il est proposé de consacrer 15 000 € à cette action, dont 2 500 € sont pris en charge en interne pour les actions de communication et 12 500 € versés à l'Association « TH.A.LR », sous forme de subvention.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé :- D'attribuer une subvention de 12 500 € à l'Association « TH.A.LR » précitée,

- D'adopter la convention correspondante,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention fixant les modalités d'organisation du partenariat et le versement d'une subvention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 026 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

A- Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 25 - Signature d'une convention de mise a disposition temporaire de foncier, parcelle cadastrée AC n°69, a beziers, dans le cadre des travaux de renforcement et de sécurisation en eau potable des communes du Sud.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,

Jacqueline MUR,

Rémy AURIAC,

Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,

Daniel BALLESTER,

Jean-Yves LE BOZEC,

René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,

Guy COMBES à Florence TAILLADE,

Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,

Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,

Michel GELLY à Michel TATA,

Yves DIMUR à Jean ORLANDINI

Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,

Francis PERNET,

Serge SANTA,

Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de renforcement et de sécurisation en eau potable des communes du Sud, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée devra disposer d'un terrain pour déposer des matériaux dits inertes, que ce soit de la terre, des déblais rocheux des déchets végétaux, organiques, à l'exclusion de tous déchets ferreux, plastiques, ou toutes autres substances portant atteinte à l'environnement.

Les conjoints DELON, propriétaires du terrain cadastré AC n°69 à Béziers, d'une contenance d'environ 11 267 m², ont donné leur accord pour mettre gratuitement à disposition de la CABM une emprise de 280 m² issue de la parcelle en cause, telle qu'indiquée sur le plan joint (partie hachurée).

Cette mise à disposition s'effectuera à titre de prêt à usage ou commodat, conformément aux articles 1875 et suivant du Code Civil.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de foncier à titre gratuit, annexée à la présente, sur une partie de la parcelle AC n°69 sise commune de Béziers,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DL 14. 027 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES**

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

A- Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 26 - Acquisition de la parcelle cadastrée CV n°88 a beziers, dans le cadre de l'amenagement du giratoire de mercoret sur la RD 909".

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,

Jacqueline MUR,

Rémy AURIAC,

Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,

Daniel BALLESTER,

Jean-Yves LE BOZEC,

René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,

Guy COMBES à Florence TAILLADE,

Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,

Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,

Michel GELLY à Michel TATA,

Yves DIMUR à Jean ORLANDINI

Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,

Francis PERNET,

Serge SANTA,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée va aménager un giratoire d'accès au Parc d'Activité Économique de Mercorent sur la RD 909. Ce giratoire desservira également la future aire d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté d'Agglomération a engagé une négociation foncière avec les propriétaires de la parcelle cadastrée CV n°88, lieu-dit Vaisseries à Béziers, d'une superficie de 3.990 m² et située dans le périmètre de l'opération.

Mme HAUDRECHY Michèle et M. M CREMADES Jean-François, propriétaires, ont donné leur accord pour vendre ce bien à la Communauté d'Agglomération au prix de 3.192 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service des Domaines.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'acquérir la parcelle cadastrée CV n°88 sise commune de Béziers, d'une superficie de 3.990 m², auprès de Mme HAUDRECHY Michèle et M. M CREMADES Jean-François pour un montant de 3.192 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 028 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

A- Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 27 - Acquisition des parcelles cadastrées cm n°235, 238, 240 et cv n°90 et 92 a beziers, dans le cadre de l'amenagement du giratoire de mercorent, sur la RD 909.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Étaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Étaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Étaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée va aménager un giratoire d'accès au Parc d'Activité Économique de Mercorent sur la RD 909. Ce giratoire desservira également la future aire d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté d'Agglomération a engagé une négociation foncière avec les propriétaires des parcelles cadastrées CM n° 235, 238 et 240 lieu-dit Tournissac et CV n°90 et 92, lieu-dit Vaisseries à Béziers, d'une superficie totale de 3.371 m² et situées dans le périmètre de l'opération.

Mme CREMADES Carmen, M. CREMADES Jean-François et Mme HAUDRECHY Michèle, propriétaires de ces parcelles, ont donné leur accord pour vendre ces biens à la Communauté d'Agglomération au prix de 16.380 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service des Domaines.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'acquérir les parcelles cadastrées CM n° 235, 238 et 240 et CV n°90 et 92 sises commune de Béziers, d'une superficie totale de 3.731 m², auprès de Mme CREMADES Carmen, M. CREMADES Jean-François et Mme HAUDRECHY Michèle, pour un montant de 16.380 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 029 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

A- Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 28 - Acquisition de la parcelle cadastrée cv n°53 a béziers, dans le cadre de l'aménagement du giratoire de mercorent sur la RD 909.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Gilbert OULES, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 38
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de portage foncier signée le 20 septembre 2013 par la CABM et la commune de Bassan, et établie dans le cadre de l'opération dite « Plan de Référence » de requalification du centre ancien de Bassan.

Ce dispositif prévoyant la possibilité pour la CABM d'effectuer le portage du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, cette dernière a acquis, à la demande de la Commune de Bassan, les parcelles cadastrées AM n°75, d'une superficie de 149 m², AM n°172, d'une superficie de 314 m², AM n°213, d'une superficie de 142 m², AL n°1, d'une superficie de 289 m² et AL n°4, d'une superficie de 148 m².

La commune de Bassan s'était engagée à racheter le foncier en cause porté par la CABM au plus tard le 31 décembre 2015, moyennant le prix total de 114 751,71 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service de France Domaines.

Compte tenu du retard pris par ce projet, et de l'obligation pour la commune de revoir ses prévisions budgétaires, la Commune de Bassan sollicite un report de la date de rachat du foncier au 31 décembre 2016.

Un projet d'avenant n°1 à la convention de portage foncier signée le 20 septembre 2013 a été établi.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de portage foncier annexé à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DL 14. 030 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES**

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

A- Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 29 - Avenant n°1 a la convention de portage foncier établie dans le cadre de l'opération dite "plan de référence" de requalification du centre ancien de la commune de Bassan .

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA,

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 37
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.
Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires
Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,
Gilbert OULES à Marie-Hélène ANGLADE.

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires
Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de portage foncier signée le 20 septembre 2013 par la CABM et la commune de Bassan, et établie dans le cadre de l'opération dite « Plan de Référence » de requalification du centre ancien de Bassan.

Ce dispositif prévoyant la possibilité pour la CABM d'effectuer le portage du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, cette dernière a acquis, à la demande de la Commune de Bassan, les parcelles cadastrées AM n°75, d'une superficie de 149 m², AM n°172, d'une superficie de 314 m², AM n°213, d'une superficie de 142 m², AL n°1, d'une superficie de 289 m² et AL n°4, d'une superficie de 148 m².

La commune de Bassan s'était engagée à racheter le foncier en cause porté par la CABM au plus tard le 31 décembre 2015, moyennant le prix total de 114 751,71 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par le service de France Domaines.

Compte tenu du retard pris par ce projet, et de l'obligation pour la commune de revoir ses prévisions budgétaires, la Commune de Bassan sollicite un report de la date de rachat du foncier au 31 décembre 2016.

Un projet d'avenant n°1 à la convention de portage foncier signée le 20 septembre 2013 a été établi.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de portage foncier annexé à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 031 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

C- Eau et Assainissement

01/14 – 30 - Demande de subvention en vue de l'animation de la démarche de réduction des pollutions toxiques dispersées (2014-2015).

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et suppléés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 37
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA,

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,
Gilbert OULES à Marie-Hélène ANGLADE.

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse accompagne, depuis 2008, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) dans une démarche visant à la réduction des pollutions toxiques dispersées sur son territoire en finançant notamment un poste d'animatrice et une partie du poste de chef de service. Compte tenu du bilan positif de cette opération sur les systèmes d'assainissement et à moyen terme sur le milieu naturel, la CABM va poursuivre les actions mises en place dans le cadre du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

L'ensemble de ces actions est rattaché à l'accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques (2011-2015), approuvé en Conseil Communautaire le 18 novembre 2010 et signé le 26 mai 2011 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi qu'à la convention d'application en cours de signature.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De solliciter de la part de l'Agence de l'Eau l'attribution d'aides en vue du financement de l'animation de cette démarche pour les années 2014 et 2015,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 032 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

D- Transports, Déplacements et réseaux Numériques très haut débit

01/14 – 31 - Attribution de subvention d'aide a l'achat de vélo a assistance électrique dans le cadre des « plans de déplacements entreprises et établissements ».

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires suppléants

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 37
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
27/01/14

Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et supplés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA,

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,
Gilbert OULES à Marie-Hélène ANGLADE.

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution de subventions pour l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) par les salariés d'entreprises et d'établissements signataires d'un Plan de Déplacements Entreprises ou Etablissements.

Dans le cadre d'une convention signée entre le demandeur salarié et la Communauté d'Agglomération, une subvention fixée à 25% du prix d'achat du vélo, plafonnée à 250 €, est attribuée lors de l'acquisition d'un VAE.

Suite à la signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention à Mme Florence RUAT, salariée de SUD Formation (CCI Béziers), il est proposé de verser une subvention de 25% du prix du vélo d'un montant de 809,95 € soit 202,48 €.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De subventionner, conformément à la convention, par le biais d'un fond de concours de 25% soit 202,48 €, l'acquisition d'un vélo (VAE) par Mme RUAT Florence,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

DL 14. 033 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)
TECHNIQUES

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

E-Voirie et fourrière Animale

01/14 – 32 - Convention de partenariat entre la cabm et la mli pour la réalisation d'un chantier de mobilisation.

L'an deux mille quatorze et le vingt trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.

Etaient présents :

Messieurs les Vice Présidents

Alain BIOLA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Alain ROMERO, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Michel SUERE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Didier AMADOR, Marie-Hélène ANGLADE, Guy ASSEMAT, Béatrice CARAL, Geneviève CARRIERE, Bernard CHAUD, Jean-François COMBES, Jacques DUPIN, Francis GISONE, Arnaud MARTY, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Claude PATIN, Jean-Pascal PELAGATTI, André PEREZ-BLANC, Huguette PERINI, Roselyne PESTEIL, Alain PEYRE, Yvon SEGUIN, Ariane SOTO, Florence TAILLADE, Michel TATA, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE.

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires suppléants

Nombre de Conseillers
en exercice : 50
Présents : 37
Suffrages Exprimés : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu en
Sous-préfecture le :
29/01/14

Ginette LEMMI,
Jacqueline MUR,
Rémy AURIAC,
Dominique GUIFFREY.

Etaient absents et supplés :

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Georgette BARTHES,
Daniel BALLESTER,
Jean-Yves LE BOZEC,
René PINAZZA,

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL à Claude PATIN,
Guy COMBES à Florence TAILLADE,
Jean-Paul GALONNIER à Michel SUERE,
Henri GRANIER à Robert GELY.

Madame et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Florence CROUZET à Gérard NIEL,
Michel GELLY à Michel TATA,
Yves DIMUR à Jean ORLANDINI
Norbert SIMON à Geneviève CARRIERE,
Gilbert OULES à Marie-Hélène ANGLADE.

Etaient excusés :

Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires

Elie ABOUD,
Francis PERNET,
Serge SANTA,
Gérard ROQUES.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Pascal PELAGATTI.

Mesdames, Messieurs,

Les espaces verts de la Médiathèque André Malraux ont souffert des hivers rigoureux successifs, dégradant peu à peu les plantations, (mort de bon nombre de végétaux) et rendant l'espace de moins en moins accueillant pour les usagers.

La Médiathèque André Malraux souhaite donner aux espaces extérieures une attractivité pour les usagers et les animer lors des actions culturelles 2014.

La MLI met en place des chantiers de mobilisation en faveur des jeunes. Ces chantiers ont donné des résultats intéressants en termes de parcours réussis, de formations validées, de projets professionnels, voire d'accès à l'emploi ou à la formation. Les jeunes visés ont eu l'occasion de découvrir les services de la Médiathèque André Malraux et continuent à titre individuel à fréquenter cette structure.

Il est proposé de mettre en place un partenariat entre la CABM et la MLI notamment pour le rafraîchissement des espaces extérieurs de la MAM au travers de chantiers de mobilisation. La MLI se charge de mettre en place le chantier de mobilisation et la CABM de fournir les matériels et matériaux nécessaires dans les conditions précisées dans la convention jointe en annexe.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la mise en place d'un partenariat avec la MLI aux fins de réalisation d'un chantier de mobilisation,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

III) Arrêtés

= Arrêtés n°2014/006 à 2014/008

Reçu en Sous-
préfecture le :
27/01/14

Représentation de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée devant le TGI dans le cadre de la liquidation de la SCI DOGS.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18, L 5211-8 et L 5211-9,

VU la convocation à l'audience du Tribunal de Grande Instance fixée au lundi 27 janvier 2014,

CONSIDERANT l'offre d'achat des locaux situés 24 rue du Touat à Béziers,

CONSIDERANT qu'il convient que le Président se fasse représenter à l'audience pour l'affaire citée en objet,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Désigne pour le représenter dans cette affaire, Christian VINCENDET, Directeur de l'aménagement de l'espace et du foncier à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

ARTICLE 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au service chargé du contrôle de légalité
- notifié à l'intéressé
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la CABM
- affiché au siège de la CABM

Le Président certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 23/01/2014.

Reçu en Sous-
préfecture le :
27/01/14

Convocation aux séances de la commission des marchés à procédure adaptée de Monsieur Sebastien Ravisconi du cabinet d'etudes René Gaxieu SARL agissant en qualité de maître d'œuvre dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 5211-9,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 05 juin 2009 relative à la constitution de la Commission des Marchés À Procédure Adaptée (CMAPA),

CONSIDERANT que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,

CONSIDERANT que Monsieur Sébastien Ravisconi du Cabinet d'Études René GAXIEU SARL agit en qualité de maître d'oeuvre dans le cadre du renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du Nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

CONSIDERANT que la technicité du projet nécessite la présence du maître d'oeuvre aux séances de la Commission des marchés à procédure adaptée dans le cadre de la consultation visée en objet,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est désigné en qualité de personnalité compétente, en tant que maître d'oeuvre, pour les réunions de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, dans le cadre du marché relatif au renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du Nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Monsieur

Sébastien Ravisconi du Cabinet d'Études René GAXIEU SARL

ARTICLE 2 :

La présente désignation vaut pour toutes les réunions de la commission des Marchés à Procédure Adaptée relatives audit marché et perdure jusqu'à l'achèvement de la procédure.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au service chargé du contrôle de légalité
- notifié à l'intéressé
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la CABM 2014/7
- affiché au siège de la CABM

Le Président certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 31/01/14.

AR 14.008 **PPRA/DRA/JUR** **IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES**
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques

Reçu en Sous-
préfecture le :
27/01/14

Convocation aux séances de la commission des marchés à procédure adaptée de Monsieur Christian Faroux du cabinet d'etudes René Gaxieu SARL agissant en qualité de maître d'œuvre dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 5211-9,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 05 juin 2009 relative à la constitution de la Commission des Marchés À Procédure Adaptée (CMAPA),

CONSIDERANT que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,

CONSIDERANT que Monsieur Christian Faroux du Cabinet d'Études René GAXIEU SARL agit en qualité de maître d'œuvre dans le cadre du renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la CABM,

CONSIDERANT que la technicité du projet nécessite la présence du maître d'œuvre aux séances de la Commission des marchés à procédure adaptée dans le cadre de la consultation visée en objet,

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet

Est désigné en qualité de personnalité compétente, en tant que maître d'œuvre, pour les réunions de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, dans le cadre du marché de renforcement et de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la CABM, Monsieur Christian FAROUX.

ARTICLE 2 : Durée

La présente désignation vaut pour toutes les réunions de la commission des Marchés à Procédure Adaptée relatives audit marché et perdure jusqu'à l'achèvement de la procédure.

ARTICLE 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au service chargé du contrôle de légalité
- notifié à l'intéressé
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la CABM
- affiché au siège de la CABM

2014/8

Le Président certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait au siège de la Communauté d'Agglomération, le 31/01/14.

IV) Table des matières

I.- DECISIONS DU PRESIDENT

Cadre de classement

I – CABINET

CAB

II – DIRECTION COMMUNICATION

DCOM

III – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES:

A-Projet Urbain intégré

B- Secretariat Général

DGS

PUI

SEG

IV – PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES

A- Projet d'Agglomération, Evaluation, contrôle de gestion

B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques

a) Administration Générale

b) Commande Publique et Affaires Juridiques

C- Direction des Finances

D- Direction Ressources Humaines

E- Direction Système d'Information

a) Système d'Information

b) Système d'Information Géographique

PPRA / Direction / Service

PEP

DRA

ADM

JUR

DFIN

DRH

DSI

SI

SIG

V – PÔLE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :

A- Mission Attractivité du Territoire

B- Direction Développement des Entreprises

a) Béziers Méditerranée Expansion

b) Service Immobilier et Foncier des Entreprises

c) Mission Enseignement Supérieur

C- Direction Développement Touristique

a) Béziers Méditerranée Destination (OTC)

b) Ingénierie et Equipement Touristiques

c) Béziers Méditerranée Oenopole

PDEV / Direction / Service

ATER

DDE

BME

IMMO

ENS

DTOUR

OTC

SIT

BMO

VI – PÔLE COHÉSION SOCIALE

A- Direction Développement Social Territorial

a) Politique de la Ville

b) Action Sociale Santé

c) Mission Prévention Sécurité

B- Direction Habitat, Logement, et Renouvellement Urbain

a) Habitat Parc Public

b) Habitat Parc Privé

c) Renouvellement Urbain

C- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

a) Médiathèque Lecture Publique

b) Conservatoire

c) Piscine

PCS / Direction / Service

DDST

POVI

SANT

PREV

DHAB

PUB

PRIV

RU

DESC

MAM

CONS

PISC

VII – PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A- Direction Environnement

a) SPANC

b) Développement Durable

c) Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

d) Prévention Sensibilisation information

B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier

a) Foncier

b) Prospective d'Aménagement

C- Direction Ressources Techniques

a) Voirie

b) Transports et Déplacement

d) Bâtiments

e) Moyens généraux

D- Direction Eau et Assainissement

a) Réseaux

b) Ouvrages – Régie

c) Gestion de la Ressource

d) Relations Abonnés et Opérateurs

PAERT / Direction / Service

DENV

SPANC

DD

OM

PSI

DAEF

FONC

PAM

DRT

VOI

TRAD

BAT

MGX

DEAU

RES

OUV - REG

GRES

DSP

IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
A- Projet d'Agglomération, Evaluation, contrôle de gestion / B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
- a) Administration Générale – b) Commande Juridiques et Affaires Juridiques / C- Direction des Finances / D- Direction
Ressources Humaines / E- Direction Système d'Information – a) Système d'Information – b) Système d'information
Géographique
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques

DC 14.019 PPRA/DRA/ADM IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
a) Administration Générale
Détermination du lieu et organisation matérielle des séances des Conseils Communautaires des 17 et 24 avril 2014.....009

- b) Commande Juridiques et Affaires Juridiques

DC 14.017 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques et Affaires Juridique
Hôtel d'Entreprises de Mercorent : bail dérogatoire atelier n°6.....008

DC 14.020 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques et Affaires Juridique
Hôtel d'Entreprises de Mercorent : résiliation du bail dérogatoire pour la location de l'Atelier n°2.....010

VI) PÔLE COHESION SOCIALE
A- Direction Développement Social Territorial – a) Politique de la ville -b) Action Santé c) Mission Prévention Sécurité / B-
Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain – a) Habitat Parc Public- b) Habitat Parc Privé – c) Renouvellement
Urbain / C- Direction des Equipements Sportifs et Culturels – a) Médiathèque Lecture Publique – b) Conservatoire – c)
Piscine -
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
- a) Habitat Parc Public

DC 14.013 PCS/DHAB/PUB VI) PÔLE COHESION SOCIALE
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
a) Habitat Parc Public
Décision d'agrément pour l'opération de construction neuve (3 PLS), située 2 rue de la Treille à Cers (34420).....006

DC 14.018 PCS/DHAB/PUB VI) PÔLE COHESION SOCIALE
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
a) Habitat Parc Public
Décision modificative de la décision n°301/2013 relative au financement de l'opération de logements locatifs sociaux "CAMI FOUNJUT" à Valras-Plage, suite à une erreur matérielle.....009

- b) Habitat Parc Privé

DC 14.014 PCS/DHAB/PRIV VI) PÔLE COHESION SOCIALE
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
b) Habitat Parc Privé
Attribution d'aides financières dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».....006

DC 14.015 PCS/DHAB/PRIV VI) PÔLE COHESION SOCIALE
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
b) Habitat Parc Privé
Attribution d'aides financières dans le cadre de de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Cœur Vivant ».....007

DC 14.016 PCS/DHAB/PRIV VI) PÔLE COHESION SOCIALE
B- Direction Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
b) Habitat Parc Privé
Attribution d'aides financières dans le cadre du Programme d'Intérêt Général «Rénover et Economiser ».....007

VII) **PÔLE AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES**
A- Direction Environnement – a) SPANC – b) Développement Durable – c) Collecte et Traitement des Ordures Ménagères- d) Prévention Sensibilisation Information / B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier – a) Foncier – b) Prospective d'aménagement / C- Direction des Ressources Techniques – a) Voirie – b) Transports et Déplacements – c) Béziers Méditerranée Numériques - d) Bâtiments – e) Moyens généraux / D- Direction Eau et Assainissement – a) Réseaux – b) Ouvrages – Régies - c) Gestion de la Ressource– d) Relations Abonnés Opérateurs

B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier

a) Foncier

DC 14.012 PAERT/DAEF/FONC VII) PÔLE AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier

a) Foncier

Agrément d'une Promesse unilatérale de vente.....005

I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES

- A-Administration Générale et Communication
- B- Projet d'Agglomération, Evaluation, contrôle de gestion
- C- Informatique et SIG
- D- Ressources Administratives
- E- Affaires Juridiques
- F– Finances

II) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- A- Développement des entreprises
- B- Enseignement Supérieur et Professionnel – Équipement Universitaires
- C- Développement Touristique
- D- Développement Viticole et Promotion de la gastronomie locale

III) COHESION SOCIALE

- A- Projet Urbain Intégré
- B- Direction Développement Social Territorial
- C- Prévention, Sécurité
- D- Habitat, Logement et Renouvellement Urbain
- E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

- A- Aménagement de l'Espace et Foncier
- B- Environnement
- C- Eau et Assainissement
- D- Transports, Déplacements et Réseaux Numériques très Haut Débit
- E- Voirie et Fourrière Animale

I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES

A- Administration Générale et Communication / B- Projet d'Agglomération, Evaluation, Contrôle de gestion /
C- Informatique et SIG / D- Ressources Humaines / E- Affaires Juridiques / F-Finances

A- Administration Générale et Communication

DL 14. 001 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES A- Administration Générale et Communication	
01/14 – 00 - Compte rendu des décisions du président.....		019
DL 14. 002 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES A- Administration Générale et Communication	
01/14 – 01 - Partenariat presse avec le magazine Art Vues.....		020

E- Affaires Juridiques

DL 14. 003 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES E- Affaires Juridiques	
01/14 – 02 - Avenant n° 1 aux lots n°1 et n°2 du marché de prestations topographiques et géotechniques.....		021
DL 14. 004 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES E- Affaires Juridiques	
01/14 – 03 - Marché de collecte des conteneurs d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers, aux emballages en mélange et au verre 2014 - 2016.		022
DL 14. 005 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES E- Affaires Juridiques	
01/14 – 04 - Convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur la toiture de l'usine de valorisation des ordures ménagères.....		024

F-Finances

DL 14. 006 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES F-Finances	
01/14 – 05 - Montant des attributions de compensation pour 2014.....		026
DL 14. 007 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES F-Finances	
01/14 – 06 - Modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.		027
DL 14. 008 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	I) PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES F-Finances	
01/14 – 07 - Budget principal 2014 - décision modificative n°1.....		028

II) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

A- Développement des entreprises / B- Enseignement Supérieur et Professionnel – Équipement Universitaires / C- Développement Touristique / D- Développement Viticole et Promotion de la gastronomie locale

A- Développement des entreprises

DL 14. 009 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	II) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE A- Développement des entreprises	
01/14 – 08 - Zac de Mazeran : agrément de la communauté d'agglomération Beziers Méditerranée à la Sebli pour la cession du lot n°12.....		028

C- Développement Touristique

DL 14. 010 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	II) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE C- Développement Touristique	
01/14 – 09 - Demande de classement de l'agglomération Beziers Méditerranée en « commune touristique ».....		030

III) COHESION SOCIALE

A- Projet Urbain Intégré / B- Direction Développement Social Territorial / C- Prévention, Sécurité / D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain / E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

DL 14. 011 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE B- Direction Développement Social Territorial
01/14 – 10 - Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération béziers méditerranée et la boutique de gestion du grand biterrois pour l'année 2014.	031
DL 14. 012 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE B- Direction Développement Social Territorial
01/14 – 11 - Convention de financement de la mission locale d'insertion du biterrois pour l'année 2014.....	033
DL 14. 013 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE B- Direction Développement Social Territorial
01/14 – 12 - Convention avec la maison de l'emploi du grand biterrois pour le financement du dispositif "plie béziers méditerranée" pour l'année 2014.....	034
DL 14. 014 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE B- Direction Développement Social Territorial
01/14 – 13 - Convention de financement de la maison de l'emploi du grand biterrois pour l'année 2014.	036
DL 14. 015 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 14 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 40 logements locatifs sociaux « residence le gasquinoy », située lieu-dit le gasquinoy a beziers, realisee par l'OPH Beziers Méditerranée.....	037
DL 14. 016 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 15 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve acquise en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 52 logements locatifs sociaux, "residence le decem",située boulevard du marechal leclerc a beziers, realisee par l'OPH Beziers Méditerranée.....	038
DL 14. 017 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 16 - Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve acquise en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux « residence le hameau de la fabrique », située a cers, realisée par l'OPH Beziers Mediterranée.....	039
DL 14. 018 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 17 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 5 724 058,00 € pour le financement de l'opération de construction « le gasquinoy » 40 logements individuels et collectifs, située lieu-dit le Gasquinoy à Béziers.....	041
DL 14. 019 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 18 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 5 576 385 € pour le financement de l'opération de construction en vefa« le decem » 52 logements collectifs, située boulevard Maréchal Leclerc à Béziers.....	043
DL 14. 020 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 19 - Garantie d'emprunt d'un montant total de 1 761 258 € pour le financement de l'opération de construction en vefa« le hameau de la fabrique » 18 logements individuels, située rue de la fabrique à Cers.	045
DL 14. 021 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 20 - Plan de reference: attribution d'un fonds de concours a la commune de lieuran-les-beziers pour l'amenagement d'un rond-point sur la route departementale n°15 (RD15).	047
DL 14. 022 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE D- Habitat, Logement et Renouvellement urbain
01/14 – 21 - Signature du protocole relatif au financement accorde par la CGLLS pour la realisation du programme patrimonial de l'OPH pour la période 2014/2018..	048
DL 14. 023 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014)	III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 22 - Equipements aquatiques - convention avec l'agence nationale pour les cheques-vacances (ANCV) - paiement des prestations des équipements aquatiques de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée par coupon sport.

.....049

DL 14. 024 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 23 - Médiathèque André Malraux - convention de partenariat avec le centre d'accueil medico-social précoce de Béziers.

.....051

DL 14. 025 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 24 - Attribution d'une subvention a l'association "théâtre d'auteurs en languedoc-roussillon" (th.a.lr) pour la diffusion de spectacles vivants dans le cadre du 5ème festival de théâtre "Le mars des auteurs 2014".

.....052

DL 14. 026 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) III) COHESION SOCIALE TERRITOIRE

E- Direction des Equipements Sportifs et Culturels

01/14 – 25 - Attribution d'une subvention a l'association "théâtre d'auteurs en languedoc-roussillon" (th.a.lr) pour la diffusion de spectacles vivants dans le cadre du 5ème festival de théâtre "Le mars des auteurs 2014".

IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier / B- Environnement / C- Eau et Assainissement / D- Transports, Déplacements et réseaux Numériques très haut débit / E-Voirie et fourrière Animal

DL 14. 026 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 25 - Signature d'une convention de mise a disposition temporaire de foncier, parcelle cadastrée AC n°69, a beziers, dans le cadre des travaux de renforcement et de sécurisation en eau potable des communes du Sud.....

.....053

DL 14. 027 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 26 - Acquisition de la parcelle cadastrée CV n°88 a beziers, dans le cadre de l'amenagement du giratoire de mercorent sur la RD 909".

.....054

DL 14. 028 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 27 - Acquisition des parcelles cadastrées cm n°235, 238, 240 et cv n°90 et 92 a beziers, dans le cadre de l'amenagement du giratoire de mercorent, sur la RD 909.....

.....055

DL 14. 029 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 28 - Acquisition de la parcelle cadastrée cv n°53 a béziers, dans le cadre de l'aménagement du giratoire de mercorent sur la RD 909.....

.....056

DL 14. 030 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

A– Aménagement de l'Espace et Foncier

01/14 – 29 - Avenant n°1 a la convention de portage foncier établie dans le cadre de l'opération dite "plan de référence" de requalification du centre ancien de la commune de Bassan

.....057

DL 14. 031 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

C- Eau et Assainissement

01/14 – 30 - Demande de subvention en vue de l'animation de la démarche de réduction des pollutions toxiques dispersées (2014-2015).....

.....058

DL 14. 032 (Séance n°01/14 du 23 janvier 2014) IV) AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

D- Transports, Déplacements et réseaux Numériques très haut débit

01/14 – 31 - Attribution de subvention d'aide a l'achat de vélo a assistance électrique dans le cadre des « plans de déplacements entreprises et établissements »

.....059

E-Voirie et fourrière Animale

01/14 – 32 - Convention de partenariat entre la cabm et la mli pour la réalisation d'un chantier de mobilisation.....060

3.- ARRETES DU PRESIDENT

Cadre de classement

<u>I – CABINET</u>	CAB
<u>II – DIRECTION COMMUNICATION</u>	DCOM
<u>III – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES:</u>	DGS
A-Projet Urbain intégré	PUI
B- Secretariat Général	SEG
<u>IV – PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES</u>	PPRA / Direction / Service
A- Projet d'Agglomération, Evaluation, contrôle de gestion	PEP
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques	DRA
<i>a) Administration Générale</i>	ADM
<i>b) Commande Publique et Affaires Juridiques</i>	JUR
C- Direction des Finances	DFIN
D- Direction Ressources Humaines	DRH
E- Direction Système d'Information	DSI
<i>a) Système d'Information</i>	SI
<i>b) Système d'Information Géographique</i>	SIG
<u>V – PÔLE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE :</u>	PDEV / Direction / Service
A- Mission Attractivité du Territoire	ATER
B- Direction Développement des Entreprises	DDE
<i>a) Béziers Méditerranée Expansion</i>	BME
<i>b) Service Immobilier et Foncier des Entreprises</i>	IMMO
<i>c) Mission Enseignement Supérieur</i>	ENS
C- Direction Développement Touristique	DTOUR
<i>a) Béziers Méditerranée Destination (OTC)</i>	OTC
<i>b) Ingénierie et Equipement Touristiques</i>	SIT
<i>c) Béziers Méditerranée Oenopole</i>	BMO
<u>VI – PÔLE COHÉSION SOCIALE</u>	PCS / Direction / Service
A- Direction Développement Social Territorial	DDST
<i>a) Politique de la Ville</i>	POVI
<i>b) Action Sociale Santé</i>	SANT
<i>c) Mission Prévention Sécurité</i>	PREV
B- Direction Habitat, Logement, et Renouvellement Urbain	DHAB
<i>a) Habitat Parc Public</i>	PUB
<i>b) Habitat Parc Privé</i>	PRIV
<i>c) Renouvellement Urbain</i>	RU
C- Direction des Equipements Sportifs et Culturels	DESC
<i>a) Médiathèque Lecture Publique</i>	MAM
<i>b) Conservatoire</i>	CONS
<i>c) Piscine</i>	PISC
<u>VII – PÔLE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES</u>	PAERT / Direction / Service
A- Direction Environnement	DENV
<i>a) SPANC</i>	SPANC
<i>b) Développement Durable</i>	DD
<i>c) Collecte et Traitement des Ordures Ménagères</i>	OM
<i>d) Prévention Sensibilisation information</i>	PSI
B- Direction Aménagement de l'Espace Foncier	DAEF
<i>a) Foncier</i>	FONC
<i>b) Prospective d'Aménagement</i>	PAM
C- Direction Ressources Techniques	DRT
<i>a) Voirie</i>	VOI
<i>b) Transports et Déplacement</i>	TRAD
<i>d) Bâtiments</i>	BAT
<i>e) Moyens généraux</i>	MGX
D- Direction Eau et Assainissement	DEAU
<i>a) Réseaux</i>	RES
<i>b) Ouvrages – Régie</i>	OUV - REG
<i>c) Gestion de la Ressource</i>	GRES
<i>d) Relations Abonnés et Opérateurs</i>	DSP

IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
A- Projet d'Agglomération, Evaluation, contrôle de gestion / B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
– a) Administration Générale – b) Commande Juridiques et Affaires Juridiques / C- Direction des Finances / D-
Direction Ressources Humaines / E- Direction Système d'Information – a) Système d'Information – b) Système d'information
Géographique

B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques

b) Commande Juridiques

AR 14.006 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques
Représentation de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée devant le TGI dans le cadre de la liquidation de la SCI DOGS.....065

AR 14.007 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques
Convocation aux séances de la commission des marchés à procédure adaptée de Monsieur Sebastien Ravisconi du cabinet d'etudes René Gaxieu SARL agissant en qualité de maître d'œuvre dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.....065

AR 14.008 PPRA/DRA/JUR IV) PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ADMINISTRATIVES
B- Direction Administration Générale et Affaires Juridiques
b) Commande Juridiques
Convocation aux séances de la commission des marchés à procédure adaptée de Monsieur Christian Faroux du cabinet d'etudes René Gaxieu SARL agissant en qualité de maître d'œuvre dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du nord de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.....066
